

REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'Echo de Joigny

Morand



F. CHANUT

Libraire-Expert

Place de la Madeleine

89310 NOYERS-SUR-SEREIN

Tél. : 55-82-32

Livres anciens, romantiques et modernes

Livres sur la Bourgogne

(Catalogue gratuit sur demande)

ACHAT — VENTE — EXPERTISE

RÉCUPÉRATION AFFINAGE

rue chaudot 89 - JOIGNY

ROUGHOL et C^{ie}

QUATRE G.

GRAINES

ARTICLES DE PECHE



T. 62-10-24

JOIGNY

8, rue
G.-Cortel

FUNEROC

GRANITS FRANÇAIS ETRANGERS
PIERRES - MARBRES - GRANITOS
CAVEAUX - ENTRETIEN - FRAYURES

SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Rue des Ecoles - Tél. 63 20 79

MIGENNES

15, Av. E.-Brenly - Tél. 63 04 41

89300 JOIGNY

2, Quai du Maréchal-Leclerc - T. 62 03 00
18, Rue Robert-Petit - Tél. 62 21 86

RENÉ OUTTIER

Armurier

40, Avenue Gambetta

Tél. : 62-14-13 89 - JOIGNY

ARMES DE PRECISION

CHASSE TIR MUNITIONS

ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP

MACHINES à coudre OMNIA



CITROËN

— LOCATION SANS CHAUFFEUR

— DEPANNAGES JOUR ET NUIT

— EUROCCASION

JOIGNY AUTOMOBILES — RN 6 — CHAMPLAY

Tél. 62.06.45

JEAN - LOUIS

Institut de Beauté
PARFUMERIE
Coiffure Dames-Hommes

3, Quai Général-Leclerc
89300 JOIGNY
Tél. : 62-12-62

MODERN'
HOTEL

89-JOIGNY

T. 62-16-29



Rôtisserie - Tournebroche
Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires

JFA NUITS-ST-GEORGES 21700



Route de Chamvres, JOIGNY 89300

AMENAGEZ VOTRE AVENIR
TOUT EN SIMPLIFIANT VOTRE EXISTENCE !

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE JOIGNY

FONDÉE EN 1842

EST LA SEULE A POUVOIR VOUS Y AIDER
GRACE A LA GAMME ETENDUE
DE SES FORMULES DE DEPOTS
REMUNERES JUSQU'A 8 %

ET TOTALEMENT EXONERES D'IMPOTS !

CONSULTEZ-LA EN PRIORITE...
...ELLE EST PRESENTE DANS
100 VILLES ET COMMUNES DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT

QUINCAILLERIE CROUZY et Cie

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél. : 62-22-33

FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX
SANITAIRE — ROBINETTERIE

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN

CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

DEMENAGEMENTS
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89

Tél. : 62.17.43

Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

Tout ce qui concerne
le pneu

Sté JEANDOT Fils

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT

89 - JOIGNY

Tél. : 62-18-84

USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation
du bétail

CÉZY - 89

Tél. : 63.10.01

Assurances
Retraites
Crédits

Marcel RENAUD

Rue de Brion
Place Colette

TEL. 62-08-97

89 - JOIGNY

**THOMSON
DUCRETET
ATLANTIC
FRIGECO**

G. PIERROT

DISTRIBUTEUR AGREE

28, rue de l'Etape, JOIGNY

Tél. : 62.17.92

SERVICE APRES VENTE

La construction de l'Hôtel de Ville à Joigny

par P. LEBŒUF

d'après les notes d'Et. PICARD (1920)

Les habitants de Joigny se sont contentés jusqu'en 1723 de louer une maison à usage d'Hôtel-de-Ville avant de se décider à faire construire l'immeuble que l'on appelle maintenant l'ancien Hôtel-de-Ville et qui sert à abriter essentiellement la Bibliothèque municipale.

La tradition basée sur les comptes de la ville indique que jusque-là c'était la maison appartenant à Mademoiselle Murot proche du futur bâtiment, rue Bourg-le-Vicomte, qui en faisait usage.

Il faut dire que le mode de désignation du maire de Joigny et de ses échevins changea très souvent. La durée du mandat qui fut presque toujours de deux ans ne permettait guère d'envisager de grands projets qui demanderaient une grande persévérance dans la réalisation.

En 1669, le Conseil d'Etat réglemente l'élection pour deux ans du maire et de deux échevins qui sont très dépendants de l'assemblée qui regroupe les élus des quartiers.

En 1692, Louis XIV crée un office de Conseiller du Roi, maire de la Ville de Joigny puis en 1694, un office de Lieutenant, de maire et de deux conseillers assesseurs.

En 1717, ces charges sont supprimées et la communauté retrouve son droit d'élire un maire et deux échevins (1).

En 1722, à nouveau, les charges de Maire, de lieutenant et d'assesseur sont rétablis et sont attribués à Etienne Piochard de la Brûlerie assistés de Claude Murot et Le Roy de Montelon mais sont de courte durée : deux ans. Il fallut donc une certaine persévérance aux quatre équipes suivantes pour que la réalisation du projet d'Hôtel de ville aboutisse.

en 1723 :

Jean Piochard d'Arblay, maire
Edme Chaudot, procureur, 1^{er} échevin
Louis Gauné, bourgeois, 2^e échevin.

en 1725 :

Edme Bourdois, procureur en justice, maire
Jean Plattard, 1^{er} échevin
Nicolas Nau, l'aîné, 2^e échevin
qui vont inaugurer le nouveau bâtiment.

en 1727 :

Jean Piochard de Villembois, maire
Robert Lemeur, avocat, 1^{er} échevin
Nau de Préverny, 2^e échevin, qui finissent de meubler « l'Hôtel neuf » tout en essayant d'étaler la dette.

en 1729 :

Saulnier, maire
Thibault, 1^{er} échevin
Nau de Maubuy, 2^e échevin qui achèvent les aménagements de l'intérieur.

C'est le désir des habitants qui a poussé à la construction d'un édifice de qualité. L'occasion en fut la mise en vente par les héritiers Chollet d'un bâtiment au centre de la ville, sur la plus grande place publique sur laquelle aboutissent cinq rues.

Les électeurs satisfaits de la proposition d'achat pour 3 600 livres à prendre sur les deniers patrimoniaux (2) ratifient la vente acceptée par les héritiers de Anne Achet, épouse de feu Jacques Chollet à savoir Jacques Chollet de Frauville, bourgeois de Versailles, Geneviève Chollet épouse de Jean Langlois, bourgeois de Paris, damoiselle Marie-Anne Chollet demeurant à Joigny. La vente est soumise à l'approbation de l'intendant de la Généralité de Paris, M. Dangervilliers. Le contrat de vente fut signé le 28 janvier 1725.

Le titre de vente rappelle l'origine de la propriété jusqu'au début du 17^e siècle.

En 1615, elle est habitée par Estienne Perrin, hôtelier, et Marguerite Cagnat sa femme.

En 1631, l'immeuble est possédé par Jehan Bouilliey, marchand receveur de la terre et seigneurie d'Esnon.



*Médailon de la salle des mariages
représentation allégorique des saisons*

— l'hiver

En 1652, Gilles Achet y installe une hostellerie. En 1689, cette hostellerie à l'enseigne de la Chérue (Charue) est achetée par Jacques Chollet, receveur demeurant à Pacy, époux de Anne Achet, héritière. En 1705, Jacques Chollet est receveur de la terre et seigneurie de Migennes.

Le bâtiment a une façade sur la place du marché à blé, une autre sur la rue montant à la Porte du Bois.

Dès le 31 décembre 1724, on se préoccupe d'aménager les lieux mais le bâtiment se révèle inhabitable et on demande à Monsieur Boffrand, inspecteur des Ponts et Chaussées de la généralité de prévoir les réparations nécessaires avec la possibilité d'acheter une portion d'un bâtiment situé au nord et appartenant aux consorts Dumas.

On s'aperçoit à la lecture du devis qu'il ne s'agit plus de réparations mais d'une véritable construction. Certes, on garde les fondations, la cave, la partie arrière de la maison Chollet mais on décide de créer une façade complète en débordant sur une partie des bâtiments voisins avec un plan comportant de grandes salles que l'on qualifierait de fonctionnelles. Par ailleurs, le coût du projet est évalué à environ 30 000 livres, ce qui entraîne à un ordre de dépense qui décuple l'investissement initial.

LE DEVIS :

Il est rédigé par Gaveret sous le contrôle de M. Boffrand (3). La façade sera en Pierre de Bailly (4), les pierres de marches, les appuis de balcon seront en pierre de Charotat ou de Tisy, les parements des dedans en pierre de Saint-Cydroine (dimensions de la fa-

çade : 8 toises 3 pieds = 16,52 m). Les bases en grès piqué.

Un fronton avec les armes du Roy (trois fleurs de lys), bossage dans les trumeaux des deux côtés de la porte, masques sur les clefs des deux croisées adjacentes, la façade en retour (Rue Bourg-le-Vicomte) en pierre de Bailly. Cinq bornes sur la face d'équerre.

Perron de trois marches en pierre de Tisy. Quatre cheminées, deux en bas de briques. Carrelage en carreaux à 6 pans de 6 pouces de diamètre et 1 pouce d'épais des Tuileries de Melun ou de Montereau (les anciens carreaux de démolition seront employés dans le grenier).

Plafonds à corniches avec quelques attributs pour la grande salle. Couverture en tuile, plate-forme en plomb (1 550 livres). Les croisées du rez-de-chaussée garnies de grilles de fer avec treillis de fil de fer.

Le grand escalier à 3 noyaux suivant le dessin de Monsieur Boffrand. Au-dessus des chambranles des cheminées et des dessus de porte des lambris avec un cadre pour y être peint un paysage lorsqu'on le jugera à propos.

Régaler la place du Marché au bled et l'abaisser de 18 pouces et la paver.

Faire démolir et combler le puits devant Monsieur de Dauve, bailly, et en faire fouiller et reconstruire un autre à un des angles de la place.

Faire transporter la croix près de ce puits avec toutes ses marches et ornements.

Faire trois balcons de fer pour les trois coisées de la grande salle avec deux pommes de cuivre (dessin fourni avec les chiffres en devise dans le milieu).

Peindre toutes les croisées et portes en dehors en huile à deux couches, couleur d'olive et les balcons à deux couches en huile et noir.

L'adjudication au rabais, après publication à Sens et à Auxerre, a lieu le samedi 12 janvier 1726 pour rendre ledit bâtiment fait et parfait, les clefs en main, le jour de St-Jean (24 juin) 1727 à peine de 3 000 livres pour dommages et intérêts. Le Sieur Gavinet auteur des devis touche 100 livres et recevra 300 livres en qualité d'inspecteur pendant l'ouvrage. Les adjudicataires recevront 1/3 à la Saint-Jean 1726 ; 1/3 à Noël, l'autre tiers à la réception.

La liste des enchérisseurs a été conservée et peut surprendre par les écarts entre le devis le plus cher et l'adjudicataire.

Le Sr François Jacquinet, marchand, demeurant à Joigny, 40 000 livres

Nicolas Bourdet, l'aisné, maçon à Joigny, 38 000 l.
 J.-B. Chomereau, marchand, à Joigny, 35 000 l.
 Jean Langlois, entrepreneur de bastiment dt à Auxerre, 34 000 l.
 Urbain Branchu, charpentier, demeurant à Joigny, 32 000 l.
 ledit Chomereau, 31 000 l.
 Jean Cocquard, l'aisné, charpentier à Joigny, 30 000 l.
 Pierre Dupuis, demeurant à Joigny, 29 000 l.
 Guillaume Dourdit, maçon à Joigny, 28 000 l.
 Gilbert Prudhomme, entrepreneur, demeurant à Joigny, 27 500 l.
 Edme Pinteau, le jeune menuisier, à Joigny, 27 000 l.
 Ignace Connault, maçon, demeurant à Joigny, 26 500 l.
 Laurent Martin, couvreur, demeurant à Joigny, 26 000 l.
 Antoine La Rivière, entrepreneur, demeurant à Joigny, 25 900 l.

Les feux allumés, au premier feu Jean Chambon, au troisième feu, La Rivière est adjudicataire à 25 100 livres. Il a pour caution Louis Cagnat le jeune, maître chirurgien demeurant à Joigny et pour certificauteur de vacation : Pierre Gastellier, marchand demeurant au faubourg les ponts.

Après l'achat de la partie de la maison Dumas nécessaire pour achever la façade car il a fallu attendre que les prétentions des vendeurs passent de 7 000 livres à 2 000, une nouvelle adjudication a lieu.

Elle fut très disputée :

François Jacquinet, marchand à Joigny, 8 500 livres
 Laurent Lamesne, maçon à Joigny, 8 200 livres
 Guillaume Villiers, entrepreneur à Joigny, 8 000 livres
 Nicolas Bourdot, maçon à Joigny, 7 880 livres.

Elle est encore attribuée au même de La Rivière pour 7 420 livres. Un délai supplémentaire est accordé car les clefs doivent être seulement remises au 1^{er} octobre 1727 au lieu de la Saint Jean-Baptiste. Délai qui sera respecté et qui est confirmé par l'installation des balcons avec les chiffres et devises suivantes :

E.B. au milieu : Edme Bourdois, maire
 J.P. à gauche : Jean Plattard, premier échevin
 N.N. à droite : Nicolas Nau, deuxième échevin.

La réception définitive est faite par monsieur Boffrand le 24 juillet 1728.



— le printemps

On note dans le procès-verbal le problème du raccordement du pavé qui était en mauvais état et négligé depuis longtemps. La place a été relevée pour donner une pente pour l'écoulement des eaux. La couverture a été réalisée en ardoise d'Angers pour une partie, les chambranles et tablettes des cheminées en pierre de liais au lieu de menuiserie ; le puits déplacé comporte une fermeture de pierre dure d'Arcueil dans laquelle il y a une ouverture pour tirer l'eau, une niche en pierre dure, une tour ronde avec une croix en fer sur le dôme qui a été réalisé en compensation de l'obligation de reposer la croix ancienne. Toutes les menuiseries sont peintes en blanc à l'intérieur. Le grand escalier est en pierre au lieu d'être en charpente. Trois vases de plomb sur les poinçons du toit.

Un corps de garde est aménagé. De plus, une armoire à trois clefs est posée pour contenir les archives de la ville. Les masques sculptés aux fenêtres de la grande salle représentent « un Hercule, un Triton, un Faune ».

La réception définitive fut faite sans problèmes car le procès-verbal n'indique aucun litige avec l'entrepreneur.

La vie de la cité, à partir de cette date et pour 240 ans va s'élaborer dans le nouvel immeuble (jusqu'en 1968 avec la municipalité de M. Mouza). C'est là que se déroulent les élections des maires, les réunions municipales avec les délégués des quartiers : Paroisse St-Thibault : quartiers du Pilloiry, du Marché à Bled, de la porte St-Jacques, de la poterne St-Thibault ; Paroisse St-Jean : quartiers du Château, de la Porte au Poisson, de la Porte du Pont ; Paroisse St-André : quartier St-André. On y rédigea le cahier de doléances (2 mars 1789) ; on y vécut les changements de régimes, les occupations ennemies (1814 - 1815 - 1870-71 - 1940-45). On y fixait

après enquête sérieuse les dates du ban des vendanges. On y a élaboré la gestion municipale en particulier les budgets de la voirie, la réparation des bâtiments, des églises de Joigny, l'aménagement des rues, l'organisation des fêtes publiques ; l'organisation des visites officielles, le bal de Garnison, la gestion du Collège, etc... et les querelles municipales, dont la presse du XIX^e siècle fit un large écho.

Exemple de questions délicates : quelques temps après l'emménagement, le conseil eut à connaître de la démarche du Prieur de Dilo qui avait gagné sa requête pour obtenir le paiement du droit de lods et ventes sur l'acquisition des immeubles de l'ancien marché aux bleds nécessaires au nouvel Hôtel de Ville sur lequel l'abbaye avait des droits confirmés par la donation de Rainard (1154). Après un délai embarrassé et une difficile discussion, on arrive à une transaction qui coûte 786 livres à ajouter, ce qui amène le coût final à 43 572 livres sans compter certains aménagements intérieurs et l'achat du mobilier. On se souvient que la dépense initiale prévue pour l'utilisation des immeubles achetés avait été évaluée à un peu plus de 3 000 livres.

Un inventaire de 1759 fait connaître une partie du mobilier acheté pour la maison commune :

- 4 grandes tables avec leurs traitants,
- 1 petite table,
- 1 table de picquet, une table de cadrille ployables,
- 2 fauteuils, quatre chaises de cannes,
- 1 chaise de commodité de fayence,

- six rideaux de toile fine pour les croisées,
- un trumeau sur la cheminée,
- 2 tableaux dont un au-dessus d'une porte,
- quatre bras de cheminées de deux flambeaux chacun,
- 12 flambeaux argentés,
- 2 porte-mouchettes,
- 3 douzaines de chaises.

Mais ce mobilier s'use et s'avère insuffisant car on se plaint en 1771 qu'une partie des meubles a servi au logement des chefs de régiments en garnison. On décide donc l'achat d'un ameublement en rapport avec un édifice de belle architecture. Aucune épave de cette époque ne nous est parvenue et le bâtiment utilisé essentiellement pour la bibliothèque municipale aurait besoin d'une réfection extérieure, des huisseries car certains éléments ont souffert de l'usure du temps malgré les soins apportés par les diverses municipalités à l'entretien d'un bâtiment qui fut en son temps un modèle d'architecture fonctionnelle car, spécialement construit pour devenir l'Hôtel de Ville de Joigny.

(1) Voir Origines de l'Administration municipale à Joigny par M. Vanneroy B.S.S.Y. t. 102, p. 135-141.

(2) Conservés à la Bibliothèque municipale.

(3) Germain Boffrand, architecte des Bâtiments du Roi, inspecteur des Ponts et Chaussées du Royaume. La Ville de Joigny s'honore d'avoir donné son nom à la rue qui joint la place St-Thibault à la place de son Hôtel de Ville. Boffrand satisfait du travail de son entrepreneur de Joigny (de la Rivière) utilisa ses services pour la construction du pont de Sens (B.S.A.S. 1015 Tome XXIX, p. 12).

(4) près Saint-Bris.



— l'automne

JACQUES SPIFAME SEIGNEUR DE PASSY : une tragédie de l'ambition

par J.-L. DAUPHIN

1^{re} ÉPOQUE

PROLOGUE —

Le jour se lève sur Genève en ce 23 mars 1566. Dans la fraîcheur du petit matin, une foule nombreuse commence d'affluer des quartiers avoisinants vers la Place du Molard, lieu consacré des exécutions capitales ; il est vrai que tout dans la personnalité du condamné, est bien fait pour intriguer et passionner : son nom, sa célébrité, les grandes charges qu'il a remplies, la faveur dont il a longtemps joui, sa brutale déchéance enfin, et les terribles chefs d'accusation qui le mènent aujourd'hui au bourreau.

L'heure de l'exécution est venue. Sous bonne escorte d'hommes en armes et de Ministres Réformés, le condamné arrive sur la place du Molard. On regarde s'avancer cet homme déjà âgé, à la barbe presque blanche ; son pas est ferme et son visage serein. Aux amis qui se sont rassemblés sur son passage, il prodigue des paroles de réconfort et d'espérance en Dieu.

Il est maintenant au pied de l'échafaud. Les trompettes sonnent. D'un pas égal, le condamné gravit un à un les degrés qui le mènent au supplice.

Les Magistrats de Genève viennent de donner l'ordre de l'exécution. Sur

l'échafaud, l'homme s'est tourné vers la foule. D'un geste, il demande la parole. Chacun retient son souffle ; la voix s'élève forte et claire, malgré l'émotion :

« Messieurs, vous voyez en moi un juste et remarquable jugement de Dieu. Mes péchés seuls m'ont conduit jusqu'ici ; j'ai trop aimé le monde et ses richesses... Que mon exemple vous soit donc profitable : oubliez ce monde et n'aspirez qu'au Royaume Céleste. Qu'est-ce en effet que cette vie au prix de l'éternité ?... J'espère en le pardon de Dieu et Le remercie de Ses bontés. Qu'Il remplisse de ses grâces mes Juges qui ont bien fait leur devoir ; Qu'Il ait pitié de moi et me reçoive aujourd'hui en Son Royaume éternel. Ainsi soit-il » (1).

Après une dernière prière à voix basse, l'homme s'agenouille et tend sa nuque au bourreau.

Dans l'instant où s'abat la hache, Jacques Spifame, Seigneur de Passy-sur-Yonne et Bourgeois de Genève, ancien Evêque de Nevers et ancien Ministre de la Religion Réformée, rend son âme à Dieu. Il vient de racheter par sa mort ses mensonges et ses fautes, mais surtout de payer le prix de son insatiable ambition (2).

CHAPITRE I

LA FORTUNE DES SPIFAME

Aussi loin que l'on remonte aux origines de la Famille Spifame, l'ambition et les rêves de grandeur semblent avoir été indissociablement liés à ses destinées.

C'est au XIV^e siècle que des **Spiafame**, marchands lucquois (de Lucques en Toscane), vinrent s'établir à Paris et y firent souche. Ils déployèrent une activité et une habileté redoutables et tout italiennes qui, en peu de temps, firent d'eux d'indispensables serviteurs de la Monarchie française (3).

L'ancêtre de tous, Barthélémi, était arrivé en 1340 ; naturalisé deux ans plus tard par Philippe VI de Valois, il fut tout à tour mercier, marchand de draps, fournisseur des tentures pour le sacre de Charles V, maquignon pour le Duc de Normandie, agent financier pour beaucoup... et, bien sûr, créancier du Roi, rôle délicat et périlleux où excellaient quelques grandes familles Lombardes.

La fortune des Spifame était d'ores et déjà assurée ; leur banque était prospère. Les descendants du vieux Barthélémi mort en 1385, qui désormais porteront « **d'azur à l'aigle de sable** », n'eurent plus qu'à poursuivre leur chemin. Au milieu du siècle suivant, l'un des petits-fils, Jean II, écuyer du Roi Charles VII, épousa Catherine Col, fille de l'Humaniste et diplomate Gontier Col, secrétaire du Roi ; par ce mariage très honorable, la Seigneurie de Passy-sur-Yonne entra dans la famille ainsi que plusieurs immeubles à Sens.

De grandes charges du Royaume furent confiées aux Spifame mais déjà leur excessive avidité annonçait des jours moins heureux. Dans leur réussite même, ils demeuraient toujours des « aventuriers », comme le note H. Elie (4). Ainsi Jean III Spifame, trésorier de France, fut-il banni pour exactions.

Son descendant Jean IV, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres de 1492 à 1500, épousa Jacqueline Ruzé ; il devait en avoir de nombreux enfants parmi lesquels Jacques-Paul, dont nous allons retracer la vie, est sans doute le plus remarquable.

Deux frères aînés pourtant connus ont un destin étrange ou tragique qui annonce et préfigure peut-être le sien (5)...

L'aîné, Gaillard, né vers 1485, héritier de la banque familiale, avait fait une belle carrière qui le vit successivement Receveur des Tailles en l'Élection de Sens (1520), Receveur Général en Normandie (1524) puis Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, Notaire et Secrétaire du Roi. En août 1528, il était Prévôt des Marchands de Paris. Mais l'avidité native des Spifame eut raison de ce haut personnage : emprisonné à deux reprises pour malversations et détournements, condamné à restituer 700.000 Livres au Roi, il mit fin à ses jours le 26 mars 1535.

Le sort de son cadet Raoul est un peu différent : brillant avocat au Parlement de Paris, il sombra peu à peu dans une étrange folie de réformes qui lui valut la disgrâce ; dans sa mégalomanie, dit-on, il se croyait le « reflet » du Roi Henri II, au point de s'identifier peu à peu à lui et de vouloir parler en son nom. Sa conduite bizarre lui valut d'être rappelé à l'ordre dès 1552 et pourvu d'un curateur en 1554 ; ses frères et sa fille elle-même furent contraints de demander son interdiction civile, après la publication en juillet 1556 de l'étonnant recueil des « **Dicaearchiae Henrici regis christianissimi progymnasmata** ». Pamphléliste ardent, Raoul Spifame y regroupait 306 arrêts qu'il attribuait au Souverain comme un projet de réforme du Gouvernement et des Institutions du Royaume ; à côté d'idées complètement insensées, y figurent des vues neuves et hardies, parfois même véritablement prophétiques. Cet ouvrage déconcerta assez la postérité pour passer auprès de certains pour un réel essai de législation de Henri II.

L'étude récente d'Yves Jeanclaes (6) a entrepris d'assurer la réhabilitation de cette œuvre passionnée, qui valut à son auteur de finir ses jours chargé d'une auréole de folie et prisonnier de son propre château des Granges où il mourut en 1563. Toute une tradition littéraire s'est emparée de son cas et Gérard de Nerval, fasciné, en a fait le héros de son « **Roi de Bicêtre** », victime de « **l'épanchement du songe dans la vie réelle** » (7).



La construction du château de Passy est attribuée à l'évêque de Nevers, Jacques Spifame. Des transformations et restaurations l'ont profondément modifiée à l'occasion des nombreux changements de propriétaires

Entre ces deux frères « maudits », l'escroc et le scandaleux, le suicidé et le fou, s'inscrit le destin de Jacques Spifame, personnage autrement complexe, acteur et témoin privilégié des troubles religieux et politiques nés du mouvement de la Réforme.

CHAPITRE II

LA CARRIÈRE DE MGR DE NEVERS

Né en 1502, Jacques-Paul Spifame mena de brillantes études à Paris puis à Orléans. Il obtint dès 1519 le grade de « maître-ès-arts » ; bientôt ses talents et le crédit encore intact de sa famille le firent accéder à de hautes charges.

Nous le trouvons en 1527 Conseiller du Roy et Maître des Comptes à Montpellier. Puis en septembre 1529 il était nommé Conseiller-Clerc au Parlement de Paris. C'est alors qu'il entra dans les Ordres. Dans les circonstances et les mœurs de l'époque, il n'y faut pas voir le renoncement à une carrière civile jusqu'alors prometteuse. Par son choix, et avec les appuis qu'il avait déjà su se ménager, Spifame se donnait au contraire les moyens de viser plus haut.

Le 16 mars 1533, il était nommé Chanoine et Chancelier de l'Eglise et Université de Paris, poste important où ses qualités purent bientôt s'affirmer et attirer sur lui les regards des pouvoirs laïcs et ecclésiastiques.

Durant les années qui suivirent, Jacques Spifame allait en effet accomplir un travail considérable. Soucieux d'efficacité et de rénovation, il mettait en chantier une réforme hardie des collèges dépendant de sa Chancellerie : ainsi les statuts des Collèges parisiens d'Autun (1543), de Narbonne (1544) et du Cardinal Lemoine (1545) furent en grande partie son œuvre. En 1545, il mena également à bien une réforme de l'Abbaye de Livry. Dans le même temps, il poursuivait sa carrière au Parlement et se voyait chargé de nombreuses missions importantes et délicates. De plus, sa culture et son érudition lui avaient assuré la réputation d'un humaniste à l'égal des plus grands.

L'historien Le Laboureur, presque son contemporain, pourra noter (8) : « Il fit paroistre tant d'esprit et de sçavoir dans tous ses emplois que, s'étant de lui-même dédié à la profession ecclésiastique, il n'y avoit point de dignité qui fût au-dessus de la réputation qu'il s'étoit acquise ».

Ce travail et cette ambition allaient porter leurs fruits : en janvier 1544, Spifame devenait Président de la Petite Chambre des Enquêtes. Cette promotion venait s'ajouter à la liste déjà longue de ses charges et honneurs : Doyen de Saint-Marcel de Paris, Abbé de Saint-Paul de Vanne près de Sens et surtout Vicaire-Général du Cardinal de Lorraine Charles de Guise. Sa for-

tune personnelle s'était peu à peu établie et il avait pu racheter à ses frères leurs droits sur les biens familiaux en pays sénonais, devenant ainsi seul Seigneur de Passy et Cochepie. Entre autres titres, Jacques Spifame était aussi Prévôt de Chablais.

Pourtant, dès cette époque, sa vie privée était entachée d'une liaison avec Catherine de Gasperne, l'épouse d'un Procureur du Châtelet de Paris, Etienne Le Gresle, qui devait mourir paralysé à la fin de 1539 ; mais un fils, André, était né de l'adultère quatre mois plus tôt. Un second enfant, Anne, vit le jour en 1541. Spifame entretenait sa maîtresse et menait une vie raffinée, ouvertement mais sans scandale. Les mœurs du temps s'en accommodaient bien ; la situation de l'Eglise de France aussi...

En mai 1546, aucune objection ne fut soulevée par la nomination de Jacques Spifame à l'Evêché de Nevers. Puis, de septembre 1547 à octobre 1548, il accompagna son ancien protecteur le Cardinal de Lorraine à l'une des sessions de l'important Concile de Trente, chargé de restaurer la discipline et l'unité doctrinale de l'Eglise Catholique face aux hérésies réformistes. Mgr Spifame devait y jouer un des premiers rôles et s'imposer comme canoniste lors de l'élaboration de nombreux textes. Ce n'est qu'à son retour en France qu'il prit possession de l'Evêché de Nevers, le 14 octobre 1548.

Sa venue à la cathédrale de Sens, pour y prêter serment comme évêque suffragant de l'Archevêque Primat des Gaules, fut l'occasion d'un curieux incident que relate une ancienne tradition (9) : le Chapitre de Sens aurait refusé de recevoir le Prélat sous le prétexte qu'il portait la barbe longue, considérée alors comme le signe d'une élégance recherchée et peu épiscopale... N'y avait-il pas là plus simplement la marque de quelque réprobation à l'encontre de sa vie privée dont, semble-t-il, on ne faisait pas grand mystère ?

Son château de Passy et ses plaisantes propriétés de Véron et Cochepie dont il assurait la mise en valeur, ne durent pas reténir longtemps Mgr Spifame qui regagna bientôt Nevers. Contre toute attente, semblant renoncer à la vie de la Cour d'Henri II, il

allait désormais résider dans son Evêché presque sans interruption durant sept années.

Il y remplit avec zèle ses fonctions nouvelles, mais prépara sa « rentrée politique » en remplissant les fonctions de Conseiller du duc de Nevers. De même, il n'avait pas distendu ses rapports avec les Guises et ses amis de la Cour. En 1556, une nouvelle promotion vint consacrer les efforts assidus de son ambition : il était nommé Maître des Requêtes et regagna aussitôt Paris.

C'était un brillant retour aux « affaires temporelles », si tant est que la différence temporel-spirituel fût perçue. En plus de sa haute fonction, Spifame siégeait désormais au Conseil privé de la Reine Catherine de Médicis et y jouissait de quelque influence. En 1558 il participa aux Etats Généraux.

CHAPITRE III

LA RUPTURE

L'Evêque de Nevers était alors au sommet de sa gloire... L'année 1558 est celle où Du Bellay lui dédia l'élégie consacrée à sa fontaine de Véron. Début septembre, le Prélat passa à Sens et reçut la petite plaquette réalisée par les soins de l'humaniste sénonais Jean Penon, qui dans sa lettre-préface le distinguait comme un personnage exceptionnel entre tous (« vir sui ordinis *exaïretos* »).

Au début de 1550 encore, Jacques Spifame monta en chaire pour s'en prendre très violemment aux Réformés — qui alors, sous l'impulsion de Calvin et de ses « prédicants », développaient et organisaient en France leurs « Eglises » avec une vigueur nouvelle. Mais, le 20 février de cette même année, Mgr de Nevers résignait son Evêché en faveur d'un de ses neveux, ainsi que ses nombreux bénéfices ecclésiastiques... et, quittant la France, il s'enfuyait à Genève avec sa maîtresse et ses enfants.

Coup de théâtre absolument inattendu dans la vie de cet homme qui semblait avoir tout ordonné en fonction d'une ambition sans faille ! La ligne droite jusqu'alors imperturbablement, implacablement suivie, se brisait pour la première fois.

La petite chapelle qui sert d'église paroissiale n'a été mise en service qu'en 1792

Bien sûr il faut considérer que cette décision ne fut pas prise à l'improviste, sans calculs, et qu'au cours de nombreux contacts secrets (où son ami Théodore de Bèze, devenu le brillant second de Calvin vieillissant, fut sans doute un intermédiaire efficace), l'ancien évêque de Nevers avait soigneusement préparé son départ et assuré son avenir aux côtés des Calvinistes genevois. Mais il est légitime de s'interroger sur les mobiles qui purent le déterminer.

La faveur du Roi Henri II ou celle du puissant parti des Guises avait-elle décliné ? La situation de Spifame à la Cour et dans l'Eglise de France était-elle alors en jeu ? Rien ne nous permet de l'affirmer mais, au faite de sa carrière peut-être éprouvait-il quelque découragement à l'idée qu'il ne saurait monter plus haut : dure perspective pour un tel homme.

Ou bien le problème de sa liaison avec Catherine de Gasperne se posait-il tout à coup avec plus d'acuité, au point de nécessiter la remise en cause de son célibat consenti ? Spifame avait pourtant réussi à concilier ces incompatibles durant 22 ans... Il est vrai que l'établissement social de ses deux enfants naturels, André et Anne, pouvait désormais l'inquiéter et qu'en légitimant son union avec sa vieille maîtresse, il gagnait l'espoir de protéger leur avenir.

Avec son sens inné de l'Histoire et son goût de l'intrigue, Spifame ne pouvait aussi manquer de percevoir chez les Réformés une force énorme, tant politique que religieuse, peut-être vouée à l'emporter face à la faiblesse de l'Episcopat catholique et du Roi de France, dont il avait constaté les effets au long de sa carrière. La balance de l'Avenir ne pencherait-elle pas du côté de Genève ? Le pari était à prendre.

Enfin, sur le plan purement psychologique, on peut comprendre qu'à tout cela ait pu s'ajouter un désir irrationnel de tenter le destin, de s'affirmer par un coup de dés chanceux, désir né en partie de l'interrogation sur soi-même que ressent l'homme en toute époque de « remise en question » d'un monde et de ses valeurs.



Edt. M^{me} Grenet
Passy (Yonne) — Intérieur de l'Eglise

Tout calculateur qu'il fût, Spifame homme passionné, était aussi accessible à de telles impulsions — parfois malheureuses, nous le verrons en d'autres circonstances.

A côté de ces facteurs multiples dont aucun n'est à rejeter, le lecteur se posera bien sûr le problème délicat de la sincérité religieuse de Jacques Spifame — ou plutôt même sera tenté de l'éluder, en ne voyant en lui qu'un aventurier ambitieux et hypocrite. La vérité n'est jamais si simple ; pourquoi ne pas considérer que Spifame put avoir des « sincérités » successives, accordées avec ses ambitions temporelles ?

Nous savons par ailleurs Spifame fortement marqué par l'humanisme du siècle, qui ne cessa d'appeler de ses vœux un renouveau dogmatique et une réforme en accord avec l'Ecriture. L'évangélisme de beaucoup des humanistes qui, tel Erasme, ne rompirent jamais formellement avec le catholicisme, n'était pas si loin des diverses Réformes, et notamment de celle que Calvin avait entreprise à Genève.

Il ne faut donc pas exclure totalement le facteur « conviction » dans l'étonnant revirement de Jacques Spifame.

Quoiqu'il en soit, l'ambitieux Seigneur de Passy avait franchi le pas qui allait bientôt élargir une « carrière » rompue aux dimensions d'une destinée...

(à suivre)

(1) Extraits abrégés de la confession adressée par Jacques Spifame à la foule du haut de l'échafaud, d'après : Bibl. Nat., fr. 7605, f° 455 v° (copie du XVII^e s.).

(2) Nous avons suivi pour l'essentiel le récit d'André DELMAS, dans « Le procès et la mort de Jacques Spifame » (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, T.V. 1944, pp. 105-137). Les travaux d'A. DELMAS sont les plus complets et les plus approfondis qui, à ce jour, aient été consacrés au Seigneur de Passy.

(3) Léon MIROT, *Etudes Lucquoises*, Paris, 1930, et aussi « *Etudes Lucquoises : L'origine des Spifame* », in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XCIX, 1938, pp. 67-81.

(4) Hubert ELIE, « De curieux aventuriers : Les Spifame », in *Mémoires de l'Académie Stanislas*, Série 7, t. I, 1970-72, pp. 147-164.

(5) A. DELMAS, « Gaillard, Jacques et Raoul Spifame — Etude d'une famille au XVI^e s. », in *Position des Thèses de l'Ecole des Chartes*, 1943, pp. 55 sqq.

(6) Yves JEANCLOS, *Les projets de réforme judiciaire de Raoul Spifame*, Genève, Droz, 1977, 122 p.

(7) Publiée une première fois en 1839 sous le titre « Biographie singulière de Raoul Spifame, Seigneur des Granges », reprise en 1845 sous le titre « Le Meilleur Roi de France », cette nouvelle isolée fut finalement intégrée en 1852

dans le recueil *Les Illuminés*. Auguste Maquet, le collaborateur d'Alexandre Dumas père, en aurait fourni à Gérard de NERVAL l'argument historique.

Voir édition commentée des *Illuminés*, Paris, Champion, 1929 ; Edition courante : *Œuvres complètes*, t. I, Paris, Garnier, pp. 82-97.

(8) LE LABOUREUR, cité dans : Comte SERVIN, « Le procès de Spifame (1566) », *Revue de Paris*, tome IV, juillet 1911, p. 139.

(9) Cf. TARBÉ, *Almanach de Sens*, Année 1839, p. 192.



A. Mathieu
25, rue
G.-Cortel
Tél. : 62.12.65
Joigny
Montres
OMEGA et LIP
Atelier
de réparations
HORLOGERIE - BIJOUTERIE

MARBRERIE FUNÉRAIRE BATIMENTS



Caveaux - Monuments
Articles Funéraires

TRANSPORTS FUNEBRES

Toutes démarches évitées
aux familles

COURTAT

Rue dans le Château - JOIGNY - Tél. (86) 62.10.07

(près du cimetière)

LE CRIME DE JOIGNY

Assassinat de l'horloger Vétard coupé en 12 morceaux

par Morand et Vacher

C'est avec une certaine hésitation que nous publions le texte de la brochure qui regroupe les articles du journal l'YONNE d'Albert Gallot. La réédition de l'ouvrage de Louis Chevalier « Classes laborieuses et Classes dangereuses » qui est un essai sur l'histoire sociale du crime nous y encourage.

En effet, on peut dire que « le Crime de Joigny » est exemplaire dans les faits et dans ses implications. On y trouve le goût populaire du macabre avec la galerie traditionnelle des personnages de la littérature romanesque du XIX^e siècle : l'accusé, Morand : braconnier de pêche et rôdeur de nuit, avec son complice, un aubergiste louche, Vacher ; une femme légère, Joséphine Martin ; la victime, un horloger quelque peu usurier. Notons encore le rôle de la rivière où furent retrouvés progressivement certaines parties du cadavre, et aussi le rôle de la Presse qui se chargea de dramatiser dans un premier temps, la recherche des coupables, puis le procès en chargeant Morand qui protesta toujours de son innocence.

Nous nous réservons de revenir sur le sujet en posant des questions qui ne pourront peut-être trouver de réponses qu'avec la fin de la prescription centenaire ?

La Cour d'assises de l'Yonne semble avoir depuis quelques années le monopole des crimes à sensation. Après le crime de Vincelles, le drame de Tonnerre où succomba l'architecte Brisebard, aujourd'hui nous assistons au dénouement de cette horrible tragédie qui s'appelle : le crime de Joigny, dont la sauvagerie fait pâlir toutes les causes célèbres antérieures.

Aujourd'hui, comparaissent devant les jurés de l'Yonne les assassins présumés de Vétard, le malheureux horloger de Joigny, tué traîtreusement par une association de bandits, puis dépecé en morceaux et jeté à la rivière :

1° Morand Edme-Arthur-Alfred, né à Villiers-Vineux le 9 mars 1839, journalier à Joigny ;

2° Vacher Jules-Octave, né à Montacher, canton de Chéroy, le 5 septembre 1850 ;

3° Martin Joséphine, née à Joigny le 17 novembre 1861, sans profession, demeurant à Joigny ;

4° Martin Eugénie, femme Clergeot, née à Joigny le 17 novembre 1861, sans profession, demeurant à Joigny ;

5° Digard Amélie, femme Vacher, née à Paroy-sur-Tholon le 14 janvier 1859, aubergiste, demeurant à Joigny.

Nous avons publié, dès la première heure, tous les détails de cet épouvantable forfait et l'émotion si grande produite dans tout le département n'est point encore calmée. Tous nos lecteurs voient encore par le souvenir l'humble horloger de Joigny, attiré la nuit dans un guet-apens, chez une femme, assommé dans l'escalier de la maison, puis son corps couché sur une table, scié, dépecé par tronçons et finalement jeté dans les flots profonds de la rivière d'Yonne.

Bien que tous les détails du crime soient présents à l'esprit de nos lecteurs, nous croyons devoir résumer brièvement les diverses péripéties du drame qui se déroule en ce moment devant la justice suprême du pays.

L'horloger Vétard était établi à Joigny, avenue Gambetta. Singulier type, que ce Vétard. Il était fort connu à Joigny où il jouissait d'une certaine célébrité, due à deux causes bien différentes.

Ouvrier habile, il était réputé pour les excellents produits de son industrie, et cette réputation lui avait attiré une clientèle nombreuse. Dans une modeste aisance, il passait pour un riche, qualification qu'il s'efforçait lui-même de justifier, par l'exhibition de pièces d'or et d'argent, sans motifs.

D'autre part, père de famille insouciant des siens, séparé volontairement de sa femme, Vétard malgré ses 49 ans bien sonnés, posait pour l'homme à bonnes fortunes. Il courait de la brune à la blonde, prenant la taille aux servantes, courtisant les femmes mariées et faisant la fête avec les filles faciles.

Parmi ces filles plus légères, il en était une, dit-on, pour laquelle Vétard éprouva une véritable passion. Elle s'appelle Rosalie Mary. Séparée de son mari, servante dans un hôtel, Rosalie entretenait des correspondances suivies avec son amant. On verra plus loin comment les assassins exploitèrent la connaissance qu'ils avaient de ces correspondances.

Le 1^{er} février, Vétard recevait une lettre ainsi conçue :

Mon ami,

Viens me trouver demain au Cha-peau. Ne montre à personne cette lettre, car tu sais que cela pourrait me compromettre. Et si j'ai été fautive jusqu'à présent, je veux maintenant me bien conduire. Viens sans faute.

R. M.

Une seconde lettre, du 2 février, reprochait à Vétard de ne pas être venu à ce rendez-vous.

Une troisième lettre, datée du 6 février, donnait un nouveau rendez-vous et se terminait ainsi :

Si par hasard je n'étais pas arrivée, attends-moi sur le premier banc. J'ai trouvé une chambre où nous serons seuls et bien heureux. Je l'ai préparé un bon pot-au-feu et un délicieux poulet. Je t'aime. Je ne te tromperai jamais. Je t'en prie, aime-moi encore comme je t'aime. Je te rendrai bien heureux. La chambre coûte sept francs.

R. M.

R. M. étaient les initiales de Rosalie Mary, dont le nom avait été emprunté par un faussaire.

Or le 7 février, Vétard rencontrant par hasard un garçon de l'hôtel de l'Etoile, auquel il faisait part d'habitude de ses succès amoureux, annonça à son confident qu'il avait pour le lendemain soir un rendez-vous galant sur les bords de l'Yonne. Le garçon d'hôtel lui dit amicalement : « Prends garde, Vétard, un de ces soirs, tu te feras f..... à l'eau ». L'horloger haussa les épaules.

Le lendemain 8 février, le même garçon d'hôtel rencontrait, vers 8 heures du soir, Vétard accompagné d'une femme et se dirigeant vers l'Yonne. Il était loin de se douter

que sa prédiction de la veille était en train de se réaliser.

Le matin du 9 février, les passants qui connaissaient les habitudes matinales de Vétard, furent étonnés, vers 8 heures, de ne point voir ouverte la devanture de la boutique de l'horloger. Ils le crurent malade. Ils s'approchèrent, frappèrent à la devanture et ne recevant pas de réponse, ils cherchèrent à ouvrir la porte. La porte céda. On appela Vétard, pas de réponse. On pénétra dans la maison et tout d'abord, on constata que la boutique avait été dévalisée. Les montres, les bijoux, tous les objets de valeur qui garnissaient l'étalage avaient disparu. Dans la chambre à coucher, les tiroirs étaient ouverts, les papiers avaient été mis au pillage, l'argent avait été volé. Un crime avait été commis.

Prévenu aussitôt, le parquet de Joigny se transporta au domicile de Vétard et commença son enquête.

A cette heure même, des marinières ramassaient sur les bords de l'Yonne un bras coupé net à l'articulation de l'épaule. Le bras fut reconnu pour être un membre de Vétard, d'abord à l'ongle du pouce qui était éraillé par l'habitude du métier, en ouvrant les montres, et à la manche de l'habit qui recouvrait le bras.

Plus de doute, Vétard avait été assassiné, puis coupé en morceaux et jeté à la rivière.

Des recherches furent aussitôt pratiquées dans l'Yonne et amenèrent successivement la découverte du tronc, des entrailles et finalement des jambes coupées au-dessus des cuisses.

Quel était l'auteur de cet horrible forfait ?

C'est alors que nous assistons à un véritable effarement du Parquet de Joigny, s'emballant à tort et à travers à la suite de fausses pistes, arrêtant successivement dix-sept personnes et les relaxant ensuite.

Ce fut une démarche spontanée d'une demoiselle Angélique Godefroy qui vint mettre enfin la justice sur la trace de ceux qu'elle croit être les coupables.

Angélique Godefroy, qui habite rue de la Grosse-Tombe, n° 2, vint raconter au juge d'instruction que, dans la soirée qui avait précédé sa disparition, elle avait vu Vétard entrer dans la maison contigüe à la sienne, au numéro 4. L'horloger était en compagnie d'une fille galante, Joséphine Martin, qui habite au premier de la maison.

Une perquisition opérée chez Joséphine Martin n'amena aucune découverte suspecte. On saisit seulement par hasard une lettre dans laquelle cette fille demandait un secours au président du tribunal de commerce de Joigny. L'écriture de cette lettre fut rapprochée des fausses lettres signées des initiales de Rosalie Mary et qui avaient eu pour but de faire tomber Vétard dans le guet-apens. L'écriture était la même !

Joséphine Martin commença par nier, mais accablée par cette découverte, elle se décida à entrer dans la voie des aveux.

Elle reconnut qu'en effet l'horloger Vétard avait été attiré, assassiné et dépecé chez elle.

Elle déclara qu'elle avait servi d'instrument inconscient en attirant Vétard et dénonça comme coupables du meurtre :

Le nommé Morand, limeur de scies, braconnier de pêche et rôdeur de nuit ; premier acteur.

Un aubergiste, Vacher, sa femme et sa propre sœur, la femme Clergeot, ses complices.

Les débats de l'audience qui vont suivre nous apprendront la part de responsabilité qui incombe à chacun des accusés. On présume que les débats dureront trois jours.

AUDIENCE DU 17 MAI

Nous avons dit plus haut que l'affaire Morand passionne l'opinion publique. Si nous ne le savions déjà, l'aspect que présente la salle de la Cour d'assises et les abords du Palais de Justice suffiraient à nous en convaincre. Les affaires Delingette et Francey n'étaient que de la petite Saint-Jean. Nous n'avons jamais vu pareille foule aspirer à la faveur d'entrer chez Thémis.

La faveur a pourtant disparu aujourd'hui. Le système des cartes est aboli. La place est au premier occupant. Et pour être premier occupant, il faut se lever matin, se mettre le plus près possible de la porte, donner des coups de coude à ti à taille, comme disent si élégamment nos vigneron, et n'avoir pas peur d'en recevoir. Il arrive parfois que tout cela ne suffit pas encore. Pour dix appelés, un élu.

Les journalistes seuls sont admis à bénéficier du privilège des cartes, et ce privilège n'est que justice. Il faut bien accorder le moyen de se renseigner eux-mêmes aux gens dont le métier est de renseigner les autres.



Joséphine Martin qui dénonça Morand et Vacher en affirmant que le crime avait eu lieu chez elle et, comble de l'horreur, en présence de sa petite fille

Dès onze heures, la salle est donc bondée. Nous y remarquons un grand nombre de personnes de Joigny et des environs de cette ville. C'est là-bas surtout que l'assassinat du malheureux Vétard a ému la population et fait vibrer la corde de la curiosité. Il y a aux tribunes un bouquet charmant de dames en toilettes claires.

M. le Président (M. Lefranc conseiller à la Cour d'Appel de Paris) s'est occupé de la Presse avec une obligeance dont nous le remercions. Dans l'hémicycle, deux rangs de tables ont été disposés à l'usage des journalistes. A ces tables ont pris place un grand nombre de représentants de la Presse parisienne et de la Presse locale.

Presse parisienne :

MM. Amédée Blondeau (Rappel), Bataille (Figaro), Fliche (Gazette des Tribunaux), Paul Bonhomme (Soleil), Paul Henry (Radical), Henri Vanoven (Intransigeant), Jouy (Parti Ouvrier), Chapelle (Cocarde), Léon Angevin (Lanterne), Monestier (Petit Parisien).

Presse locale :

MM. Durand (Courrier de Joigny), le rédacteur du Courrier de l'Yonne, Hamelin (Journal de Joigny) et les rédacteurs des journaux L'YONNE et le Radical de l'Yonne.

Un coup d'œil sur les pièces à conviction. Elles sont nombreuses et tiennent une place énorme. Il y a la table de Joséphine Martin, cette table funèbre sur laquelle a été dépecé le cadavre ; la hotte de Morand ; puis quatre ou cinq caisses renfermant les autres pièces ; les deux chaises sur lesquelles on aurait déposé le cadavre.

M. Le Bourdelles, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. Maîtres Lallier, Remacle, Savatier-Laroche et Hérold sont au banc de la défense.

A onze heures vingt-cinq, le calme parfait succède au brouhaha qui remplissait tout à l'heure la salle — La Cour ! a dit l'huissier. Ces deux mots ont suffi à arrêter les conversations.

Sur les réquisitions de M. le procureur de la République, la Cour ordonne le tirage au sort de deux jurés suppléants et désigne une troisième juge comme assesseur.

La Cour se retire ensuite pour le tirage du jury.

A 11 heures 35 les accusés sont introduits et prennent place au banc d'infamie, dans l'ordre suivant :

Morand, Vacher, Joséphine Martin, la femme Clergeot. Joséphine Martin seule se couvre les yeux de son mouchoir pour cacher ses larmes.

Morand est un homme bien bâti et d'une stature qui indique une force musculaire au-dessus de l'ordinaire ; il est frais rasé, porte la moustache, est très proprement vêtu d'une jaquette en toile blanche, d'un gilet noir, d'une chemise de couleur et d'une cravate Lavallière. Sa physionomie est calme et il écoute sans inquiétude la lecture de l'acte d'accusation.

Vacher présente la physionomie d'un bon gros garçon. Figure placide, tenue excellente. Vacher est vêtu en bourgeois, d'une jaquette en drap d'été, d'un gilet noir, d'un col droit, d'une cravate noire et d'un pantalon de couleur foncée.

La femme Vacher vêtue en deuil a la figure d'une petite commerçante de province. Sa physionomie est tranquille et ses regards errent indifféremment sur l'assemblée.

Joséphine Martin que l'on présentait comme une jolie fille est un petit laideron à figure jaune et patibulaire. Elle est vêtue de deuil.

La femme Clergeot est une petite boulotte à figure insignifiante et rien moins que jolie. Elle est aussi vêtue de deuil.

Rien dans la physionomie des accusés ne représente les scélérats que l'on attendait.

Le président à Morand :

— Accusé, levez-vous. Vos nom, prénoms et domicile ?

— Morand Alfred-Edme-Arthur, né à Villiers-Vineux le 9 mars 1839.

D. Vacher ? vos nom et prénoms ?

R. Vacher Jules-Octave, né à Montacher le 5 septembre 1850.

D. Femme Vacher, vos nom et prénoms ?

R. Digard Amélie, née à Paroy-sur-Tholon le 14 janvier 1859.

D. Martin Joséphine, vos nom et prénoms ?

R. Joséphine Martin, née à Joigny le 17 novembre 1861.

D. Femme Clergeot, vos nom et prénoms ?

R. Martin Eugénie, née à Joigny le 31 juillet 1856.

Le président. — J'invite les accusés à écouter attentivement la lecture des charges qui pèsent contre eux.

M. le président reçoit le serment de MM. les jurés dont les noms suivent : MM. Guédu, Huot, Vallée, Gallet Théodore, Moreau Joseph, Richard, Gonon, Joffrain, Delingette, de Traynel, Bertrand, Moreau Alfred, Pinon, Merlot, ces deux derniers jurés supplémentaires.

L'ACTE D'ACCUSATION

M. le greffier Lallemand donne ensuite lecture de l'acte d'accusation : Le procureur général près la Cour d'Appel de Paris expose que par arrêt du 8 mai 1888 la chambre d'accusation de ladite cour a renvoyé devant la Cour d'assises de l'Yonne, pour y être jugés conformément à la loi, les accusés.

Déclare le procureur général que des pièces et de l'instruction résultent les faits suivants :

Découverte du crime :

Dans la matinée du 9 février 1888, plusieurs habitants de la ville de Joigny constatèrent que la boutique du sieur Vétard, horloger-bijoutier, avait été dévalisée pendant la nuit : des malfaiteurs, munis de la clé de la porte d'entrée, s'étaient introduits dans la boutique, s'étaient emparés des montres et des bijoux qu'elle renfermait. Ils avaient également soustrait une somme relativement importante déposée dans le tiroir supérieur d'un établi. Le sieur Vétard n'était plus à son domicile et tout semblait indiquer que la victime du vol elle-même avait disparu.

La justice se transporta sur les lieux. Au moment de ses premières investigations, elle fut informée qu'un bras garni d'une manche de chemise et d'une manche d'habit venait d'être trouvé avec une galoche sur la berge de l'Yonne. Cette galoche et ces manches furent reconnues. Elles avaient appartenu au sieur Vétard. Celui-ci avait donc été assassiné. Le doute à cet égard n'était plus possible : l'ongle du pouce du débris humain qui avait été trouvé présentait une cassure caractéristique, celle des horlogers, qui, dans l'exercice de leur profession, ouvrent à tout instant des boîtiers de montres.

Quelques jours après, l'on retirait de la rivière les deux jambes et une partie du tronc de la victime.

Lettre de Rosalie Mary, femme Despois.

Une perquisition fut opérée au domicile du sieur Vétard. Cette mesure d'instruction amena la découverte de trois lettres signées des initiales R.M. Les termes de ces trois lettres révélaient qu'un rendez-vous galant avait été proposé au sieur Vétard. Les initiales R.M. étaient celles d'une nommée Rosalie Mary, qui avait été sa maîtresse. Cette fille, servante d'hôtel à Tonnerre, fut mandée à Joigny. Les trois lettres lui furent présentées : la fille Rosalie Mary affirma qu'elle ne les avait jamais écrites ni fait écrire ; on avait donc fait usage de ses initiales dans l'espoir d'attirer plus facilement le sieur Vétard, car l'on n'ignorait pas que cet homme aimait les femmes et qu'il avait éprouvé une vive passion pour la fille Mary.

La justice recherchait les auteurs de ces lettres et les assassins de Vétard, lorsqu'elle fut mise sur la trace des coupables par les déclarations que lui fit spontanément, à la date du 3 mars, la demoiselle Angélique Godefroy. Celle-ci fit connaître que dans la soirée du 8 février entre 7 heures et 7 heures et demie, elle avait entendu deux personnes monter l'escalier de la fille Joséphine Martin ; l'une d'elles qui devait être un homme, avait trébuché, sans toutefois tomber, contre la première marche. Quelque temps après, elle avait perçu un bruit sourd, analogue à celui que produit le déplacement d'un meuble adossé contre la muraille, puis elle avait entendu un piétinement ; le silence s'était fait ensuite.

Vers dix heures, le bruit s'était reproduit, se manifestant par des pas lourds. Ceux-ci montaient, descen-



*L'aubergiste Vacher
complice de Morand qui fut plus
spécialement accusé d'avoir dévalisé
la boutique de l'horloger Vétard*

daient, sortaient et rentraient. A la rentrée, on attachait le crochet intérieur, à la sortie on fermait à clé la porte de la rue. Ce manège avait persisté de dix heures à minuit.

Commencement de l'enquête judiciaire :

La justice se transportait aussitôt au domicile de la fille Martin. On saisit une lettre qui n'avait pas encore été mise à la poste et qui était adressée au président du tribunal de commerce de Joigny. L'écriture de cette lettre ressemblait, par ses caractères, à celle des trois lettres qui avaient été trouvées dans le logement du sieur Vétard. Un expert, commis pour les examiner, affirma qu'elles émanaient toutes de la même main.

AVEUX

La fille Martin, qui s'était jusqu'à ce moment renfermée dans un mutisme absolu, comprit alors qu'il était de son intérêt de révéler à la justice, tout en restant dans des réserves qui devaient, suivant elle, lui assurer l'impunité, les péripéties du drame qui s'était accompli dans son domicile dans la soirée du 8 février. Elle déclara que Morand, homme d'un caractère irascible et violent dont elle

subissait l'ascendant, lui avait dicté le texte des trois lettres trouvées au domicile du sieur Vétard. Mais ce dernier n'était pas tombé dans le piège. Elle ajouta que le 8 février, Morand lui avait fait écrire une quatrième lettre, qu'elle avait dû porter elle-même au destinataire ; elle devait, en même temps, ramener celui-ci à son domicile, où l'attendait Morand.

Nuit du 8 février.

Croyant à une plaisanterie, elle avait accédé au désir de Morand. Elle était allée trouver le sieur Vétard et l'avait ramené, se conformant ainsi aux instructions qui lui avaient été données. Après l'avoir introduit dans sa demeure, elle était ressortie et s'était rendue chez sa mère qui, à cette heure, s'occupait des préparatifs d'un mariage dont la célébration était fixée au lendemain. A son retour, vers dix heures, elle avait trouvé Morand et Vacher dépeçant le cadavre du sieur Vétard.

Saisie d'épouvante à la vue de ce corps, elle s'était sauvée avec sa fille dans la pièce lui servant habituellement de chambre à coucher. Mais Morand et Vacher les avaient suivies et les avaient contraintes à se joindre à eux. Elle les avait vu couper le cadavre en morceaux à l'aide d'un couteau et d'une scie, puis ces deux hommes avaient placé dans deux boîtes les débris humains et ils étaient sortis pour aller les jeter à la rivière. Pendant l'opération, la femme Vacher était apparue : elle avait apporté deux sacs et une bouteille de cassis, puis elle s'était retirée en emportant une partie de l'argent et des bijoux que les meurtriers avaient déjà soustraits au domicile du sieur Vétard.

La fille Martin déclara encore que pour acheter son silence, Morand et Vacher lui avaient remis une somme de cent francs. Les révélations de la fille Martin étaient loin d'être complètes, et celle-ci a déguisé à dessein la plus grande partie des faits qui s'étaient accomplis ; mais la justice, par ses constatations multiples et par le rapprochement des témoignages qu'elle a recueillis, est parvenue à dégager la vérité tout entière et à faire à chacun la part qui lui revient dans les péripéties des crimes qui se sont succédés.

Dans la nuit du 8 février, il est constant que Vétard a été attiré au domicile de la fille Martin. Il y est arrivé vers 7 heures et quart. Le sieur Salmon le rencontra à ce moment dans la rue en compagnie d'une femme. Ce témoin a suivi l'homme et la femme, et les a vus l'un et l'autre entrer

dans la maison habitée par la fille Martin. Les déclarations de cette fille sont donc sur ce point en concordance avec celles du sieur Salmon. A cette heure, Morand était chez la fille Martin, attendant sa victime. Il voulait s'emparer de la clef de sa boutique, afin de pouvoir la dévaliser.

A cet égard encore, la justice a recueilli de précieux témoignages. La femme Droin a vu Morand pénétrer chez la fille Martin dès 7 heures du soir. Morand avait la clef de l'habitation de cette fille, lui-même a ouvert la porte d'entrée. Vacher a rejoint Morand un peu avant huit heures ; les témoignages sont de même nets et précis, ils confirment encore les révélations de la fille J. Martin. La fille Vallon, attachée au service de Vacher, atteste notamment que son maître s'est absenté de 8 heures à 2 heures du matin dans la nuit du 8 au 9 février. D'autres personnes déclarent que Vacher n'était plus dans son débit à 8 heures.

L'heure exacte de l'assassinat ne saurait être déterminée d'une façon absolue. Toutefois il est permis d'affirmer que le crime a reçu son exécution entre 8 heures et 9 heures et demie. Les charges que l'information a relevées contre la fille Martin le démontrent avec certitude. Quoi qu'il en soit, Vétard a été assailli dans l'escalier de la maison de la fille Martin ; sur les parois du mur de cet escalier ont été retrouvées les traces de nombreuses gouttelettes de sang humain provenant toutes, au dire des experts, du jet qui s'est échappé de la blessure faite à la victime. D'autres traces de sang humain et des parcelles de matières graisseuses ont été découvertes chez la fille Martin, tant sur les meubles que sur le carrelage des chambres. Ces nouvelles traces de sang et ces parcelles de matière sont la preuve manifeste de la dissection du cadavre.

INSTRUMENTS DU CRIME

On a saisi au domicile de la fille Joséphine Martin les instruments qui ont dû servir à cette dissection, notamment deux scies ; ces scies portaient l'une et l'autre des traces de sang humain. Enfin de la fosse d'aisances ont été retirées certaines matières qui, soumises à l'analyse scientifique, ont présenté tous les éléments caractéristiques du sang humain sans que ces éléments puissent être confondus avec ceux du sang provenant du meurtrier.

CULPABILITE DE MORAND

La culpabilité de Morand ressort avec non moins d'évidence avec d'autres circonstances. La hotte dont s'est servi Morand pour le transport des débris humains, hotte lui appartenant, a été retrouvée en son domicile. Cette hotte présentait, elle aussi, des taches de sang humain. Un témoin avait remarqué qu'un des sabots dont était chaussé Morand quelques jours après le 9 février présentait des taches de sang. Ses sabots ont été saisis. Il a été constaté que l'un d'eux était maculé de gouttelettes de sang humain. Le 9 février, dans la matinée, des livreurs de coke se sont présentés au domicile de Morand ; ils ont été à demi asphyxiés par une odeur nauséabonde et indéfinissable de matière organique en ignition, ce qui semble indiquer que Morand faisait alors disparaître par la carbonisation les derniers vestiges de la veille.

Morand n'a plus remis à partir du 9 février les vêtements qu'il portait d'habitude antérieurement à cette date. Il n'a pu fournir sur ce changement de costume d'explication plausible. La justice n'a pu retrouver ses effets. Enfin Morand, à diverses reprises, au cours de sa détention, a tenté de correspondre avec sa femme. Plusieurs lettres ont été saisies dans la doublure des vêtements qu'il échangeait avec elle. Les écrits tendaient à faire établir en sa faveur par des témoins complaisants un alibi qui lui aurait permis de faire retomber sur d'autres la responsabilité du crime qui lui est reproché.

CULPABILITE DE VACHER

La culpabilité de Vacher n'est pas moins certaine. De même que Morand, Vacher s'est retranché derrière un alibi, mais tous ses efforts sont restés impuissants. Vacher ne peut se soustraire aux accusations que la fille Martin porte contre lui et de nombreux témoins donnent à ses allégations le plus énergique démenti. Vacher s'est d'abord trahi lui-même. Avant son arrestation, il suivait avec soin toutes les phases de l'instruction. Il a compris que la justice était sur la trace des coupables. S'adressant à une personne qui n'a pu être retrouvée, il a tenu ce propos entendu de la femme Berthier : « Je suis foutu, je suis compromis dans cette affaire-là ».

Après son arrestation, s'entretenant un jour avec un détenu qui informait que Morand avait comparu devant le magistrat instructeur et qui l'avertissait que le juge allait l'interroger à



*La femme Vacher,
complice qui d'après l'accusation, fil
disparaître le produit du vol de la
boutique de Vétard (en allant à Paris)*

son tour, il s'est écrié : « Est-ce que par hasard Morand aurait vendu la mèche ? ». Le 9, de grand matin, Vacher a été rencontré sur la berge de l'Yonne. Il paraissait inquiet et en proie à la plus vive émotion. Vacher voulait s'assurer qu'aucun débris humain, qu'aucun lambeau de chair n'était tombé sur la rive. Pour éviter les regards des personnes qui passaient à cette heure sur la berge, Vacher rebroussa chemin. C'est ainsi qu'il n'a pas aperçu le bras et la galoche qui ont été trouvés quelques heures plus tard.

DECLARATIONS DE LA FILLE JOSEPHINE MARTIN

La fille Martin, si habile qu'elle ait été dans la conception des déclarations qu'elle a faites à la justice, doit être retenue non comme complice, mais comme co-auteur de l'assassinat et comme ayant également participé aux faits délictueux et criminels qui l'ont suivi. La fille Martin a assisté à toutes les péripéties du crime ; c'est elle qui l'a préparé et facilité en prêtant son domicile ; c'est elle encore qui a écrit les quatre lettres qui étaient destinées à faire tomber la victime dans le plus odieux guet-apens ; c'est elle enfin qui est allée chercher le sieur Vétard, qui l'a amené insidieusement au lieu où il devait recevoir

la mort. La fille Martin en impose impudemment à la justice lorsqu'elle soutient qu'elle s'est rendue immédiatement chez sa mère et qu'elle n'est rentrée à son domicile qu'à 10 heures ; elle avait quitté sa mère à 5 heures ; à 6 heures et demie, elle avait regagné sa demeure, car on a entendu pleurer son enfant. Après avoir ramené le sieur Vétard et l'avoir fait entrer à son domicile, la fille Martin n'est plus ressortie. Elle a par de nombreux lavages cherché à faire disparaître le sang qui s'était répandu sur les murs, sur les meubles et sur le carrelage de son logement. On l'a aperçue vers neuf heures puisant de l'eau à une fontaine située près de sa demeure, on l'a vue ensuite rentrer dans la maison.

Afin d'être libre et pour ne pas être surprise dans l'exécution du crime et la consommation des actes qui en ont été la suite, la fille Martin avait prévenu son amant, qui la visitait chaque jour dans la soirée, de ne pas se présenter le 8 février. Elle lui avait déclaré qu'elle ne pourrait le recevoir, se trouvant dans l'obligation de coucher chez sa mère à raison des préparatifs du mariage qui devait se célébrer le lendemain.

CULPABILITE DE LA FEMME CLERGEOT

Quant à la femme Clergeot, elle a prêté la hotte dont s'est servi Vacher et les circonstances qui seront ci-après relevées à sa charge établissent sa coupable connivence. Cette hotte a été saisie et soumise à l'examen d'un chimiste de Paris, l'expert a constaté qu'elle portait des traces de sang humain.

L'assassinat n'avait d'autre mobile que le vol. Une première soustraction frauduleuse a consisté de la part de Morand, Vacher et la fille Martin, à fouiller la victime et à lui dérober la clef de sa boutique. Nantis de cette clef, ils se sont rendus au magasin du sieur Vétard et se sont emparés des bijoux, des montres et du numéraire dont la disparition depuis a été constatée. Ce second vol paraît avoir été exécuté à deux reprises, une première fois vers 9 heures, une seconde vers 2 heures.

Dans la soirée du 8 février, Morand a été vers neuf heures vu aux alentours de la boutique du sieur Vétard, et dans la nuit vers 2 heures, le facteur des postes qui fait le service de la gare, a remarqué que cette même boutique était ouverte et éclairée. Il importe peu que ce second vol ait été

commis par Morand seul et qu'il l'ait été avec le concours de Vacher et celui de la fille Martin, puisqu'il est constant que Vacher et la fille Martin se sont rendus complices par recel. L'un et l'autre ont reçu en effet leur part du butin. La fille Martin le reconnaît. Vacher le conteste, mais c'est en vain. La fille Martin déclare que la femme Vacher a reçu vers dix heures, lorsqu'elle a apporté deux sacs et une bouteille de cassis, la part qui lui était attribuée.

Le recel dont la femme Vacher s'est rendue coupable ne saurait être douteux. Les époux Vacher étaient dans des embarras d'argent qui ne leur permettait plus de faire face à leurs échéances. Chaque jour, ils étaient dans la nécessité de solliciter un nouveau crédit ; à dater du 9 février, ils ont acquitté toutes leurs dettes, ils ont payé en or et en billets. C'est ce qui a donné naissance aux rumeurs qui ont amené leur arrestation. La femme Vacher a même fait un voyage à Paris. Elle a emmené avec elle la fille Vallon, sa domestique, et l'un des amants de cette fille ; elle a payé le prix de leur trajet à l'aller et au retour et a soldé toutes leurs dépenses. On est en droit de se demander si ce voyage n'avait pas pour but de se débarrasser au profit de brocanteurs malhonnêtes des bijoux dont la possession eût été trop compromettante.

La femme Clergeot a fait tant pour elle que pour la fille Joséphine sa sœur, dans les jours qui ont suivi le crime, des dépenses hors de proportion avec ses ressources. On a vu dans ses mains des sommes importantes dont elle ne peut indiquer l'origine d'une manière satisfaisante.

Morand a déjà subi deux condamnations pour escroquerie et vol, les autres accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires.

ACCUSATION

En conséquence :

I. — Morand, Vacher et Joséphine Martin sont accusés : 1° D'avoir, le 8 février 1888, à Joigny (Yonne), conjointement commis un homicide volontaire sur la personne du sieur Vétard avec ces circonstances que le dit homicide volontaire a été commis avec préméditation, avec guet-apens, qu'il a précédé, accompagné ou suivi les crimes de vol ci-dessous spécifiés ; 2° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et lieu, soustrait frauduleusement une clef au préjudice du sieur Vétard, avec ces circonstances que la dite soustraction frauduleuse a été commise la nuit dans une maison

habitée par deux ou plusieurs personnes ; 3° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et lieu, soustrait frauduleusement une somme d'argent, des montres, des bijoux et divers autres objets mobiliers au préjudice du sieur Vétard, avec ces circonstances que la dite soustraction frauduleuse a été commise la nuit dans une maison habitée par deux ou plusieurs personnes.

II. — Martin Eugénie femme Clergeot est accusée de s'être en 1888, à Joigny, rendue complice du crime d'assassinat ci-dessus spécifié sous le n° 1 : 1° En aidant et assistant avec connaissance, les nommés Morand, Vacher, la fille Joséphine Martin, dans les faits qu'ils ont préparés, facilités et consommés ; 2° En procurant aux sus-nommés les moyens qui ont servi à le commettre sachant qu'ils devaient y servir.

III. — 1° Martin Eugénie femme Clergeot, 2° Digard Amélie femme Vacher sont accusées de s'être en 1888, à Joigny, rendues complices de la soustraction frauduleuse ci-dessus spécifiée et qualifiée sous le n° 3, en recélant tout ou partie des objets volés sachant qu'ils provenaient de vol.

Crimes prévus par les articles 59, 60, 62, 302, 304, 386 du Code pénal.

L'APPEL DES TEMOINS

L'huissier appelle pour les faire entrer dans la chambre qui leur est réservée les témoins dont les noms suivent :

Témoins à charge. — Godefroy Angélique, Salmon Léon, Guyon Hubert, Babillot Alexis, Gasnier Lucien, Lamblay Paul, Mary Rosalie, Brucy Louis fils, Brucy Louis père, Pouillot Joseph.

Jobert Eugène, Weiver François, Ablon Jean, Robert Eugène, Bourdois Eugène, Pernet Louis dit Cocasse, Moreau Michel, Weiss Louis, Prévost Joseph, Lagogué Victor.

Barre Prosper, Artault Louis, Descenclos Louis, Dunan César, Fontenette Jean-Marie, Gaudenaire Eugène, Boiziaux Louis, femme Berthier, femme Droin, Veuve Salmon.

Ansault Henri, Franck Camille, Leblanc Etienne, femme Dussange, femme Ablon, femme Ravin, Barbe Ambroise-Louis, Fargeot Marius, Robinet, commissaire de police, Philippot, brigadier de gendarmerie.

Benoît, pharmacien, Leriche, Oppenot, Vallon Gabrielle, Lebeau Léontine, Benoît Auguste, Jacquinet Lucien, Creneau Alexandre, docteur Pouchet.

Témoins à décharge. — Jacquinet agent de police à Auxerre, femme Bognot-Vétard, Alexandrine Fournier, Piètre Auguste, femme Salmon, née Gaillard.

INCIDENT

M^e Lallier fait observer qu'un journal d'Auxerre a dit hier qu'une lettre adressée à la fille Martin par un de ses complices a été saisie. Cette lettre n'a point été trouvée au dossier. Qu'est-elle devenue ?

M^e Remacle déclare se joindre à M^e Lallier pour demander que l'incident soit tiré au clair.

La Cour se retire pour demander quelle peut être cette pièce et l'intérêt qu'elle présente.

La Cour rentre en audience à midi 35 minutes.

Statuant sur l'incident, la Cour a ordonné l'apport de la lettre, qui est restée à Joigny dans le dossier, et elle sera mise à la disposition de la défense demain matin.

(à suivre)



Maurice BONNET

OPTICIEN
AUDIOPROTHESISTE
Adaptateur de lentilles
cornéennes

Tél. : 62.03.56 - JOIGNY
22, Rue Gabriel-Cortel

MIGENNES
62, Avenue Jean-Jaurès.



« JAN »
STUDIO

18, avenue
Gambetta
JOIGNY

SPECIALISTE PHOTO-CINE
PORTRAITS — IDENTITE

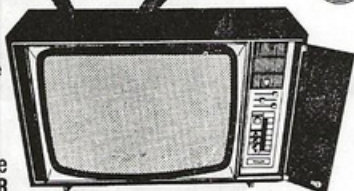
Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu !
Faites vivre votre épargne
en la confiant à la
BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE



les nouveaux TV COULEUR PHILIPS 110° entièrement transistorisés

- Ça accroît la fiabilité de l'appareil : tout transistors
- Ça réduit l'encombrement : 10 cm de profondeur en moins
- Ça améliore l'image : elle est encore plus contrastée
- Ça facilite l'utilisation : plus de touches à enfoncer

PHILIPS une gamme
de 10 TV COULEUR



FRY — JOIGNY

Tél. 62-11-34

Philips : le premier spécialiste européen de la TV couleur

LOUIS NAPOLEON

LOUIS BONAPARTE (1802-1803) ET
LE GENERAL ANTOINE NOGUES (1825-1826)
JOVINIENS DE PASSAGE

par le Colonel Bertiaux

Joigny a été ville de garnison depuis le XVIII^e siècle, de nombreux personnages au cours de l'Histoire, y ont séjourné. Le Colonel Bertiaux a retracé, au cours de l'Assemblée Générale d'octobre 1978, le destin d'un officier de Louis Bonaparte, Antoine Noguès qui reste un exemple très représentatif des combattants de la Révolution et de l'Empire. Nous publions sa biographie réalisée à partir de documents personnels.

Un certain jour de juillet 1825, le Ministre de la Guerre, son Excellence le Marquis de Clermont-tonnerre, reçut dans son bureau de la Rue Saint-Jacques, à Paris, un maréchal de camp, portant beau et haut (1 m 84) ses 48 ans ; taille fine, allure élancée et distinguée, visage énergique adouci par un sourire plein de charme.

Il s'agit du Général Antoine Noguès, commandant la subdivision de Périgueux formée des départements de la Charente, de la Corrèze et de la Dordogne, arrivé de la veille dans la capitale après un voyage de trois jours en malle-poste afin de répondre à la convocation du Ministère.

L'accueil du Ministre est froid, le ton net, les paroles précises et l'objet de l'entrevue est abordé immédiatement. Evidemment les méthodes du « Watergate » n'étaient pas de mode alors, et pour cause, mais nous pouvons reconstituer de façon presque certaine les termes de cet entretien qui, en fait, s'est réduit à un monologue du Marquis de Clermont-Tonnerre.

— « Général, si je vous ai convoqué, c'est pour vous dire des choses qu'il vous sera certainement désagréable à entendre, mais soyez assuré qu'il m'est aussi pénible d'avoir à vous les dire ».

— « Mais, Monsieur le Ministre...

— « Oui, je sais, des amis de votre beau-père sont déjà intervenus auprès

de moi ; ma femme connaît bien votre belle-famille mais les faits sont là : Vous ne voulez pas obéir à vos chefs militaires auxquels vous créez des difficultés.

« Vous voulez ignorer certaines autorités civiles les mettant parfois dans des situations embarrassantes.

« Vous êtes incorrect, quelquefois même impertinent vis-à-vis de quelques notabilités religieuses, vous êtes peu compréhensif à leur égard.

« Vous êtes hautain, voire insolent vis-à-vis de beaucoup de personnes du « juste milieu », personnes qui, cependant, étaient au départ bien disposées à votre égard. Mais par contre, vous aimez avoir des conversations avec des ouvriers, des paysans pour le moins douteux aux yeux de l'opinion publique.

« Vous avez des relations cordiales, si ce n'est amicales, avec des officiers en demi-solde, nostalgiques de la Révolution et de l'Empire, tel Bugeaud, ce républicain enragé ou Dauriac, cet anticlérical forcené.

« Je ne peux absolument plus tolérer une situation qui n'a que trop duré. Vous avez refusé d'aller à Bourges, à Châlons ; il vous faut donc prendre quelques mois ou même quelques années de repos, de réflexion. Mais où ? certainement pas dans le Sud-Est où vous êtes trop connu, pas à Paris où votre beau-père a des fonctions officielles importantes, vous ne pouvez

pas non plus vous installer dans une grande ville où vos idées trouveraient trop d'écho. Il vous faut choisir une petite ville, ni trop près ni trop loin de Paris, au sud de Paris de préférence. Réfléchissez, donnez votre réponse dans les 48 heures.

Réponse rapide, directe, presque brutale du général Noguès :

— « C'est tout réfléchi, je veux me retirer, provisoirement, du moins, à Joigny ».

— « Pourquoi Joigny ? dans l'Yonne, y avez-vous des amis, des parents, êtes vous allé dans cette ville ? »

— « Non, mais je veux aller à Joigny et j'irai à Joigny ».

— « Allez à Joigny, ensuite nous verrons... ».

Et ainsi quelques jours après, le Général Noguès, sa femme, deux de ses enfants, le 3^e étant en pension, arrivaient dans notre cité par la diligence, après un voyage rendu fatigant avec la grosse chaleur étouffante de cet été 1825. La famille Noguès s'installa alors, avec deux domestiques, Rue Saint-Jacques dans une maison qui n'est pas identifiée avec certitude mais que je crois être cependant la partie septentrionale de l'immeuble portant actuellement le n° 20.

Mais la question reste posée : Pourquoi le Général Noguès a-t-il choisi Joigny comme lieu de résidence, résidence qui le plaçait en quelque sorte en résidence surveillée ? Pourquoi Joigny à la fin d'une carrière militaire commencée en 1792, après avoir quitté six fois l'armée soit par suite des circonstances soit en raison de décisions personnelles, après avoir été tour à tour, et même quelque fois en même temps, homme de bivouac et de Palais, soldat au combat et soldat de cour, officier de troupe et officier d'état-major.

Antoine Noguès était né le 7 mai 1777 à Castelnau Rivière-Basse, chef lieu de canton du département des Hautes-Pyrénées, ancienne résidence des Comtes du Bas-Armagnac, bourg perché au haut d'une colline dominant la vallée du Moyen Adour, région dite « la rivière basse ». Le père de notre héros était consul-huissier-audencier principal, titre imposant mais en fait il était surtout propriétaire terrien aisé sans être vraiment riche, s'occupant paisiblement de ses domaines, notabilité locale parmi des nobles de petite naissance nombreux dans cette région charnière entre Bigorre, Béarn, Armagnac. Il avait eu trois fils : Xavier, Antoine, Gabriel nés en 1769, 1777 et 1779 tous trois devenant de beaux hommes grands, avenants, dis-

tingués, tout en restant simples. Ils furent relativement instruits, compte-tenu de l'époque et de leur résidence, grâce à des parents, prêtres habitant sur les rives de l'Adour.

Les trois frères s'engagèrent dans les bataillons de volontaires nationaux. Ils firent tous des belles carrières militaires toutefois brutalement interrompues pour l'aîné et pour le plus jeune. Ils furent toujours liés par une solide affection, servant souvent ensemble dans une même formation, parfois sous les ordres directs de l'un ou de l'autre. On connaît le cas de deux frères officiers de l'Empire servant ensemble dans la même unité, celui des trois frères Noguès est exceptionnel. Il témoigne d'un bel esprit familial et en même temps d'un solide respect de la hiérarchie militaire allié au sens de la discipline.

En juin 1790, le Roi prescrivit l'établissement dans chaque commune d'une liste portant tous les noms des hommes de 19 à 40 ans aptes à porter les armes pour former les bataillons de volontaires nationaux appelés à servir à côté des bataillons réguliers dont certains étaient déjà touchés dans son encadrement par les conséquences des événements de 1789 et du début de 1790. Les deux premiers bataillons levés dans les Hautes-Pyrénées se formèrent à Tarbes en février 1792 et parmi les 18 hommes venant de Castelnau, tous de vrais volontaires incorporés au 2^e Bataillon, les deux frères Noguès, Xavier, 22 ans et Antoine, 14 ans 1/2, le 3^e, Gabriel âgé de 12 ans n'avait pu suivre ses frères malgré son insistance. A la revue d'incorporation, le commissaire des guerres Boileau accepta d'emblée Xavier qui était grand et fort, mais refusa Antoine qui s'emporta en menaçant d'aller s'engager à côté, c'est-à-dire comme tambour au Royal-Cambrésis. Le Commissaire accepta de conserver Antoine et l'affecta à la même compagnie que son frère. Le Royal-Cambrésis perdit un tambour mais le 2^e Bataillon des Volontaires des Hautes-Pyrénées gagna un tout jeune caporal.

En effet, les cadres du bataillon furent élus aussitôt et à Tarbes, comme ailleurs, on retrouve des nobles acceptant la Révolution, des officiers venant de l'Armée Royale, des notables promus officiers supérieurs ou capitaines, ou d'autres de moindre envergure, hommes de loi en rupture de robe, ex-prêtres qui seront élus lieutenants, et enfin des commerçants, des artisans, des scribes plus ou moins lettrés deviendront sous-officiers. Quant à la troupe, elle était composée, dans sa

majorité de bons et solides cultivateurs, presque tous illettrés. Et ainsi, l'on voit déjà se dessiner l'encadrement de la nouvelle société révolutionnaire qui deviendra celui de l'époque impériale.

Ainsi en a été à Tarbes où Monsieur de Baccarère de Guillerme fut nommé commandant du 2^e Bataillon ; la compagnie des Nogués eut un ancien prêtre comme capitaine avec Xavier Nogués comme lieutenant de Grenadiers, tous élus comme le bouillant caporal Antoine Nogués.

Il en sera de même à Joigny au 2^e Bataillon formé dans notre ville avec un recrutement du Jovinien. On relève la même répartition sociale de l'encadrement avec le lieutenant-colonel, élu, Ferrand d'Arblay, commandant du Bataillon, Saulnier de Montmarin, commandant en second, ancien garde corps du Roi. Tous les officiers sont des notables avec pour Joigny-Ville le Capitaine Jacquinet, les lieutenants Pérille et Lesire.

Mais revenons à Tarbes où le Bataillon ne fait pas bon ménage avec le Régiment royal du Cambrésis ; de véritables batailles rangées opposent les « habits blancs » royaux et les « habits bleus » des volontaires. Le 2^e Bataillon est alors rapidement envoyé en montagne, au sud de Tarbes, puis glissant vers l'est, le long des Pyrénées, se retrouve en avril 1793 dans la région de Perpignan où circulent des bruits de guerre avec l'Espagne. En réalité, les seules batailles furent des rixes nombreuses et graves entre les Volontaires des bataillons rassemblés en Roussillon et les hommes des trois régiments royaux : Champagne, Médoc et Vermandois qui sont également stationnés à Perpignan et aux environs.

Un autre mal frappe les bataillons de Volontaires depuis le milieu de 1792 : les désertions, mais s'agit-il vraiment de désertion alors que depuis le départ de Tarbes, c'est l'inaction totale au lieu de faire la guerre pour sauver le pays comme le déclaraient les journaux, les affiches les commissaires du gouvernement et les orateurs des places publiques et que des textes officiels publiés en 1791 préoyaient que les Volontaires pouvaient rentrer chez eux dès que la Patrie n'aurait plus besoin d'eux et que, d'autre part, au 1^{er} décembre de chaque année comme après chaque campagne ils pourraient regagner leur foyer en prévenant leur capitaine ! Nos pyrénéens songeaient à leur famille, à leurs vignes, à leurs champs, à leurs bêtes, ils préféraient les rives de l'Adour à

celles du Tech et ils s'en allaient tout simplement considérés comme « démissionnaires » d'abord puis comme « déserteurs ».

En avril 1793, les Espagnols attaquent Cérét, des bataillons de volontaires, le Régiment de Champagne marchent au canon. Le Bataillon de Nogués se porte hardiment à l'attaque des positions ennemies, aborde l'adversaire. Les hommes sortent les cartouches de leur giberne mais les balles ne peuvent entrer dans le canon du fusil, elles sont trop grosses ! les conducteurs des voitures de munitions ont fui et on ne peut échanger les munitions sur place. Alors, c'est la panique, la fuite qui ne s'arrête qu'aux portes de Perpignan. Les gradés étaient pourtant énergiques mais ne peuvent rien faire, si ce n'est suivre leurs hommes pour les regrouper, les calmer, les approvisionner en munitions correctes. Ensuite le Bataillon revient complet, en ordre, vers le Boulon-Cérét, attaque à nouveau les Espagnols, les chasse de leurs positions puis après ce premier succès, le Bataillon se conduira bien. Cette guerre est une longue succession d'avances et de repli, de mouvements par terre et par mer. Les opérations s'étendent peu à peu vers l'ouest, dans la plaine, dans la montagne, en Catalogne espagnole. Treize généraux en chef se succèdent à la tête de l'armée des Pyrénées orientales, dont Davout ; enfin des renforts aguerris arrivent de Toulon avec les Généraux Dugommier (tué en avril 1794) et Pérignon. Ainsi la région espagnole de Figueras est occupée en juillet 1795, enfin arrive la paix. Le 2^e Bataillon de la 145^e Brigade rentre à Perpignan avec les 200 hommes restant sur les 900 qu'il comptait au début des opérations.

Les deux frères Nogués avaient fait toute la campagne, gagnant des galons, recevant des blessures et se distinguant en plusieurs circonstances. L'aîné, Xavier, en deux ans, passe capitaine, commandant, puis adjudant-général, grade qui à plusieurs points de vue était assimilé à celui d'officier général. Il avait aussi reçu une très grave blessure à la tête dont il souffrit toujours et qui semble avoir été la cause de sa mort à 39 ans. Quant à Antoine, parti de plus bas (il n'avait que 16 ans), il devint, sergent, accéda vite à l'épaulette et au hausse-col, proposé sous-lieutenant dans le bataillon de son frère qui le prend pour adjoint lorsque son grade d'adjudant-général lui en donnera le droit. Comme son frère, il sera blessé mais moins gravement car il ne reçut qu'une balle

dans le bras gauche en montant à l'attaque avec sa compagnie, baïonnette au canon et en chantant la Marseillaise. Là, sans savoir pourquoi emporté par son ardeur juvénile, il se trouve subitement installé dans une redoute, saisi à bras le corps par plusieurs adversaire, lutte avec son fusil, se dégage à coups de sabre, rejoint ses camarades, et tous ensemble continuent le combat qui ne se termine qu'à l'aube avec le repli des Espagnols dans le Massif du Canigou.

Une anecdote montre le côté attachant de son caractère : dès l'entrée en territoire espagnol, des soldats s'emparèrent des objets les plus divers enlevés dans les églises, les monastères et les couvents, et aussi dans les demeures privées. Les officiers français adoptèrent alors des attitudes différentes, les uns se proposant de sévir avec vigueur, les autres partisans d'un laisser-faire pour le moins regrettable. Antoine Noguès, commandant de Compagnie prit une troisième position, soutenu par son frère, son chef direct, il fait rassembler et inventorier les objets volés et, ne pouvant les rendre à leurs propriétaires, les déclare biens d'Etat : ce qui enlevait à tous l'envie de rapine. Cette mesure fut officialisée par la suite dans l'Armée de Catalogne.

C'est au cours de ces années passées en Roussillon et en Espagne, que les frères Noguès connurent Augeneau, déjà général, Davout et surtout Lannes qui sera leur grand chef quelques années après. Tous avaient franchi en quelques années cinq ou six grades car ils étaient les meilleurs parmi les meilleurs et tous reconnaissaient leur valeur.

Après cette guerre en Espagne, Antoine victime du typhus va passer sa convalescence dans son village natal, fait engager son jeune frère Gabriel dans son ancien régiment (le 145^e) et tous deux rejoignent à pied, le frère aîné qui en raison de sa blessure mal guérie n'avait pu recevoir d'emploi actif dans les armées en opérations et qui est devenu chef d'Etat-major de la Division Haquin à Nîmes.

Mais le Midi bouge, les montagnes de l'Ariège au delta du Rhône, le Colonel Noguès, son frère Antoine l'accompagnant, est envoyé dans le département de Foix pour faire la chasse aux « Brigands » qui se réclamaient de Pichegru et aux « Soldats du Christ » relevant d'agitateurs toulousains. Les Noguès réussissent parfaitement alliant fermeté et compréhension et dès leur mission terminée, sont

affectés à Marseille en 1797, alors ville de « combustion » suivant l'expression officielle et où régnaient le désordre, la malhonnêteté, la corruption et la débauche. La tâche est plus difficile, délicate car Noguès doit s'attaquer par tous les moyens à tous les milieux. Il se heurte à des hommes, à des clans décidés à s'opposer aux autorités. Le Colonel Noguès ramène en peu de temps un certain ordre, une certaine moralité, un certain calme mais il faut bien dire que le feu a continué à couver sous sa braise et que le Marseille de 1798 sentait le roussi !

En 1799, les deux frères, le Colonel et le Capitaine, doivent rejoindre l'Egypte avec de gros renforts, mais le désastre naval d'Aboukir a détruit les moyens de transport. Seuls des petits voiliers isolés traversent les mailles du filet anglais et en mai 1799, les Noguès voient passer à Marseille Louis Bonaparte, jeune frère et aide de camp de Napoléon envoyé en mission en France. Ce jeune officier de cavalerie de 21 ans, leur futur chef en Hollande, ne leur fait pas grande impression. Au contraire, « il servait avec régularité, et sérieux, mais sans zèle, ni foi car il avait horreur de la guerre ».

En septembre c'est le retour de Bonaparte accompagné de plusieurs généraux et officiers d'état-major, dont le Général Lannes, très en cour. Il s'arrête quelques jours, s'informe de la situation de Marseille, de Paris, de la France ; réunit des officiers chez Xavier Noguès et tous tombent d'accord pour convenir que la France et la Révolution sont au bord de l'abîme politiquement, financièrement, moralement et militairement. Bonaparte et Lannes arrachent les frères Noguès aux charmes relatifs de la grande cité phocéenne. Le colonel est nommé chef d'état-major de Lannes, le capitaine devient aide de camp du futur Commandant de la Garde Consulaire.

Le 18 Brumaire (9 novembre 1799), Lannes a le commandement de la Place de Paris, il est aux Tuileries avec plusieurs régiments alors que Bonaparte est à Saint-Cloud avec des détachements qui lui sont fidèles. Lannes s'impatiente et envoie Antoine Noguès aux nouvelles. Il revient avec ce message : « C'est fait, que Lannes se rassure, je serai bientôt à Paris ».

Pendant toute la deuxième Campagne d'Italie, Lannes commandant de la Garde consulaire reste près du Commandant en chef ainsi que les frères Noguès attachés à sa personne, logeant dans les mêmes maisons, couchant dans le même bivouac. Cela

n'empêche pas Xavier et Antoine de participer aux opérations. Au cours d'une charge avec des Hussards, Xavier est blessé. Quant à Antoine, alors qu'il est en mission, charge avec neuf hommes dont un intendant portant son écritoire et s'ouvre la route de Pavie. Ils sont à bonne école avec un Lannes, toujours en grand uniforme, avec un immense chapeau galonné surmonté d'un gigantesque plumet tricolore, constamment à cheval au premier rang des combattants au mépris des boulets comme celui de Marengo qui envoyait à trente pas le beau couvre-chef doré.

A Pavie, Antoine remarque parmi les prisonniers un Cadet autrichien, de bonne mine, au grand nom et obtient rapidement l'échange contre son frère Gabriel, alors prisonnier de guerre depuis l'année précédente.

Au retour à Paris, Lannes reprend le commandement militaire de la capitale à la tête de la Garde consulaire qui retrouve ses quartiers. Alors commence pour Antoine une période de calme. Il accompagne Lannes chez lui, dans le Gers ; passe là un long congé en pleine campagne avec le programme habituel : chasse, pêche et grand intérêt pour la vie rurale locale.

Lannes et son aide de camp reprennent leurs fonctions militaires du temps de paix. Ils vont presque chaque jour à la Malmaison pour le rapport du 1^{er} Consul très occupé. A côté, la vie est douce et agréable, Lannes et Antoine Noguès sont très souvent retenus à déjeuner par Joséphine, puis à la promenade dans le parc ou à la chasse dans les environs, Antoine n'a garde de prendre à côté de sa serviette d'aide de camp, son fusil.

Un jour, Lannes trouve dans le vestibule du cabinet du 1^{er} Consul, deux anciens chefs chouans d'Autichamp et de Bourmont, qui attendaient d'être reçus par Bonaparte qui « leur voulait du bien » raconte Noguès. Le fougueux Lannes bondit, les prend l'un après l'autre par les épaules et sans aucun ménagement les met dehors. Stupeur générale et pourtant le déjeuner se passe bien où le 1^{er} Consul apparaît de bonne humeur pressé de retourner à ses dossiers. Mais quelques jours plus tard, Lannes reçoit la charge de représentant extraordinaire au Portugal avec la double mission de surveiller les agissements anglais et de faire régler une dette de 15 millions.

Lannes, obligé d'accepter cet exil provisoire prévient Bonaparte qu'avec ou sans autorisation, il reviendra en France après 50 jours de séjour à Lisbonne. Ce qu'il essaya de faire, atteignit même Orléans où il fut stoppé

par un ordre impératif qui lui fit regagner son poste sur les rives du Tage.

Au départ de France, Antoine fut chargé de l'embarquement de la Maison militaire de Lannes et il rejoignit Lisbonne à bord d'une mauvaise et maligne corvette qui mit seulement 22 jours pour joindre le Havre à Lisbonne. Dès son arrivée, Antoine à des mots avec des officiers anglais de la garnison de Gibraltar. Ils étaient une dizaine mais néanmoins, avec superbe et élégance, Antoine les provoque tous en duel, au sabre ou au pistolet, à leur choix : mais ils déclarent qu'ils ne veulent pas assassiner un officier français à moins qu'ils craignent d'affronter un homme connu par sa dextérité légendaire dans le maniement de toutes les armes.

Le premier acte officiel de Lannes à Lisbonne est la présentation au Roi Jean IV, présentation réglée par un protocole strict qui veut que l'on arrive jusqu'au trône installé au fond d'une chapelle longue et étroite non sans avoir pris de l'eau bénite, fait de profondes génuflexions tout en saluant de part et d'autre les Grands du Royaume ou faisant le baisemain aux Dames en grande toilette.

Lannes décide de se faire accompagner de ses deux aides de camp, Noguès et Subervie habillés en hussards alors qu'ils sont officiers d'infanterie : uniforme de soie, bleu, rouge, chamarrés, rutilants, avec pelisse de fourrure à brandebourg d'or sabre et sabretache battant les jambes, favoris et moustaches cirées. Le petit groupe s'avance d'un pas martial, directement jusqu'au trône et après une légère inclinaison de tête, Lannes déclare : « Je suis le Général Lannes et voici mes officiers d'ordonnance ». Et sans donner le temps d'une réponse, les Français font un superbe demi-tour réglementaire et se dirigent d'un pas décidé vers la sortie. Quelques jours plus tard, Lannes de s'excuser « Vous savez, Sire, je ne sais pas les usages de cour » ce qui lui vaut la réponse étonnante du Roi du Portugal : « Cela n'a pas d'importance, j'aime la simplicité ».

On ne tint pas rigueur de cette désinvolture. Antoine Noguès participa à de nombreuses parties de chasse, dont certaines avec le Roi, ce qui fut un excellent moyen d'obtenir des renseignements à leurs sources.

Lannes envoie Noguès à Paris remettre personnellement des dépêches importantes au 1^{er} Consul. Après un voyage en bateau, visite à Bonaparte qui s'intéresse beaucoup à Lannes, à sa personne, à sa mission puis confie ce

message : « Dites à Lannes que je voudrais l'avoir près de moi, je l'aime comme un frère, il voudrait revenir, mais il paralyse ma politique par sa franchise, ses manières brusques. Il a chassé de chez moi, en les humiliant des hommes que je me dois de ménager. Retournez à Lisbonne et n'hésitez pas à dire tout cela à votre chef ».

Noguès allait repartir quand il apprend que son frère Xavier, le général, est nommé gouverneur de l'île de Sainte-Lucie aux Antilles. Il retourne trouver Bonaparte et lui demande avec insistance de le nommer aide de camp de son frère. Bonaparte accède à ce désir mais à la condition qu'Antoine obtienne de Lannes l'autorisation de quitter son service. Lannes non seulement lui adresse un mot affectueux de remerciement mais lui fait présent d'un superbe fusil de chasse. Les deux frères Noguès allaient partir aux îles mais ils ne peuvent laisser Gabriel et tous trois embarquent le 3 octobre 1802 : le général, le capitaine et le lieutenant et après 72 jours de navigation leur navire touche le port de Saint-Pierre de la Martinique, avant de gagner Sainte-Lucie redevenue française depuis le Traité d'Amiens. Le gouverneur, Xavier Noguès est sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, gouverneur général des Antilles. Antoine commande un bataillon du 82^e de ligne dans lequel Gabriel est lieutenant.

Séjour agréable pendant six mois avec la chasse, la pêche, réceptions chez les colons : familles de Castries, de Surville, de Noroy, de Saint-Simon, de Marsange. De plus Antoine, comme partout où il est passé, s'intéresse à l'activité agricole locale. Tout irait pour le mieux sans la menace d'être atteint brusquement d'une fièvre pernicieuse. « Ainsi, raconte Antoine Noguès, trois officiers se quittent pour se

retrouver le soir pour dîner ensemble. On attend vainement l'un des convives, malade au début de l'après-midi, il est mort le soir ».

Le 82^e de ligne, arrivé avec 750 hommes, n'en compte plus que 250 en juillet malgré l'incorporation d'un renfort de 200 hommes en mars. C'est une garnison bien fragile malgré l'appoint de la garde nationale locale forte de 300 hommes. Brusquement au début d'août, une flotte anglaise de plus de cent voiliers transportant six régiments dont deux de couleur s'approche des côtes à la tombée de la nuit. Le Général Noguès averti des mouvements anglais avait fait prendre les postes de combat. L'attaque est brutale, inégale. Les trois batteries de côte seront vite neutralisées. Les Anglais débarquent en plusieurs endroits et sont rejetés trois fois à la mer mais submergent les troupes de Noguès au prix de pertes importantes. Antoine Noguès est gravement atteint, d'une balle à la cuisse gauche. L'Amiral Villaret-Joyeuse put déclarer que la défense héroïque avait sauvé la Martinique.

Les Anglais furent d'une correction parfaite pour leurs prisonniers qu'ils conduisirent en Angleterre où en janvier 1804 on retrouve les Noguès émerveillés par l'emploi de la vapeur pour faire la cuisine. Ils sont autorisés à rentrer en France grâce à l'intervention de l'épouse d'un général anglais qui était en train de se soigner en totale liberté dans les Hautes-Pyrénées. Ils durent donner leur parole qu'ils ne reprendraient pas les armes contre l'Angleterre ou ses alliés. Ils y mirent une certaine restriction mentale et laissèrent leurs compagnons de Sainte-Lucie qui ne furent libérés qu'en 1814.

Ils durent attendre pour reprendre le combat d'avoir été échangé sur le papier avec le colonel anglais Van Ompteda en 1807.

(à suivre)

**PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL**

P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Etape, JOIGNY

Appareils Ménagers

Adoucisseurs d'eau

Chaudières et Brûleurs à Mazout

« FRANCIA »

CENTRAL GARAGE

Concessionnaire **PEUGEOT**

VENTES - ACHAT - ECHANGE

Avenue Jean-Hémery

89 - JOIGNY

Tél. 62-08-76

**Mécanique, Tôlerie, Peinture
STATION SERVICE**

Quand les dames de Joigny prenaient des bains de rivière...

1835 Extrait de la Chronique de Pérille-Courcelle

Du 23 juillet 1835. — Depuis plusieurs jours, chaleur de 22 à 25 degrés Réaumur. Cette température invite aux bains, dans notre rivière peu profonde, commode, dont le fond presque partout est recouvert d'un gravier doux et fin, et qui n'a que très peu d'endroits dangereux, et bien connus. Aussi notre population ne s'en fait faute. Nos femmes, surtout aiment à profiter de ce moyen de rafraîchissement, de propreté et de salubrité. A la nuit tombante, moment où la rivière est à peu près abandonnée par les hommes, elles partent par groupes portant le petit paquet de linge de rechange, et vont occuper les deux rives tant en amont qu'en aval du pont à des distances plus ou moins éloignées, se gardant soit par leur nombre, soit par quelque homme de la famille qui surveille du bord, et par quelqu'une qui restent auprès des vêtements. Mais l'endroit le plus commode et le plus fréquenté par les femmes de toutes les classes et notamment la moyenne, est le long de la digue construite par un double rang de pieux dont l'intervalle a été rempli par de la pierreaille et qui, destinée à resserrer le lit de la rivière, part de l'arrête du troisième pilier du pont du côté de la ville et va, en remontant jusqu'à l'abreuvoir du quartier à l'extrémité intérieure du champ de manœuvre. Le sable fin et uni qui s'est entassé le long de cette digue, une pente douce qui permet de s'avancer pour s'asseoir de manière d'avoir de l'eau aux épaules, la commodité qu'elle représente pour le déshabillé et la pose des vêtements, l'extrême proximité de la ville jointe à la garantie tant pour l'espace qui sépare la digue du bord réel de la rivière, que par l'ordonnance de police qui défend aux hommes d'approcher de cet endroit uniquement réservé pour les

femmes tant les eaux basses et chaudes attirent les baigneuses en cette place. Elles s'y rendent réellement en foule, et alors c'est une chose divertissante que d'entendre du haut de la promenade d'où l'on n'aperçoit que des masses noires, que d'entendre, dis-je, le bruit singulier produit par les conversations animées des divers groupes, les ris et les petits cris qu'excitent les niches que les baigneuses se font entre elles. Quoiqu'en général, le public respecte ce plaisir des femmes, cependant, il arrive encore que de temps à autre quelque téméraire malgré la police et ses répressions cherchent à leur jouer quelque tour. Hier entre autre, il en a été imaginé un des plus inattendus. Il était plus de 9 h $\frac{1}{2}$, nous étions sur un banc de la promenade, nous écoutions ce caquetage et ce bruit joyeux qui causait quelque surprise à M. et M^{me} Lavollée de Paris dans ce moment avec nous, lorsque tout à coup une flamme brille sur la rivière près des groupes de baigneuses et éclaire toute la scène. C'était un de ces feux de bengale dont l'éclat égale presque celui du jour. A l'apparition de cette lumière indiscrete et imprévue, les baigneuses s'agitent et jettent des cris. Les plus près de son foyer se lèvent et s'éloignent rapidement tant pour la fuir que dans la crainte d'une explosion ce qui néanmoins n'était pas entré dans la pensée des mauvais plaisants. Les plus éloignées et les plus judicieuses restent assises dans l'eau jusqu'au cou. Quoique ma première impression fut de contrariété contre ceux qui trouvent leur plaisir à troubler celui des autres, je dois convenir que ce fut vraiment un spectacle curieux pour ses témoins de voir ainsi subitement toute cette scène aussi vivement éclairée, celle de ces femmes qui s'étaient levées et qui n'a-

vaient plus d'eau que jusqu'aux genoux et au-dessous ressemblaient à de grands fantômes blancs vêtus de linuels car aucune de nos femmes adultes ne se baigne entièrement nue et toutes se couvrent d'une chemise ou d'un peignoir. Au bout d'une minute ou deux, cette lumière si vive s'éteignit comme elle s'était allumée, sans explosion. Les mauvais plaisants auteurs du tour n'avaient au moins pas poussé jusque-là leur espièglerie. Mais je ne sais pas comment ils s'y sont pris pour apporter si près des femmes ces pots à feu pour les fixer au-dessus de l'eau, et pour l'allumer sans avoir été aperçus. Tout était rentré dans l'obscurité, les baigneuses dont les rangs étaient assez éclaircis se retirèrent bientôt sans aucun incident. J'ai su aujourd'hui que la plupart d'entre elles avaient pris la chose en plaisanterie et avaient ri les premières de leur frayeur. On ignore encore qui sont les auteurs de ce tour. On prétend que ce sont quelques jeunes officiers de la garnison. Le résultat qui s'en appréhende c'est que les femmes malgré la manière dont elles l'ont pris ne se prirent de retourner dans cet endroit si commode par la crainte d'autres ou semblables tours.

Du 31, la police a fait quelque recherche sur le tour du 22 et on acquit la certitude qu'il a été imaginé par un jeune officier aidé de quelqu'un de la ville mais comme il n'a pas eu de suite fâcheuse il n'a été considéré que comme une espièglerie qui ne méritait pas de faire une affaire. Il en a été de même de quelques autres tentatives à l'égard de quelques groupes isolés et pour lesquels les maris avaient murmuré.

Mais le colonel, homme excellent, qui redoute particulièrement qu'on ait à se plaindre de son régiment et qui, en conséquence, y maintient une discipline exemplaire a fait à ses officiers au sujet des bains des femmes des recommandations qui empêcheront le retour de ces plaisanteries. Aussi les femmes intimidées d'abord et qui, dans les premiers jours s'étaient abstenues d'aller à la digue, commencent à y retourner, la chaleur continuant. Hier encore on entendait de la promenade le bruit des propos et des jeux folâtres accoutumés.

AU LION D'OR



Propriétaire :
R. de BEAUCHAMP
Bar - Hôtel - Restaurant

Rue Roger Varrey
JOIGNY

Tél. : 62.17.00
*Sa cuisine bourgeoise
Ses spécialités. Sa cave
Ses prix étudiés*
On prend des pensionnaires

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES

20, rue Gabriel-Cortel

Tél. : 62-21-51 JOIGNY

CHAUSSURES DELAVOIX

3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. :
62.00.47

MARLEAUX

CHARBONS - MAZOUT
FERS

5, Quai Ragobert

Tél. : 62.01.51 - Joigny

Henri BONNEROT

Député-maire de Joigny

1838-1886



Le dimanche 31 janvier à Midi, sous une pluie diluvienne, plus de 3 000 personnes accompagnaient le cercueil du député-maire, mort subitement le 28 janvier à Paris de la rupture d'un anévrisme. Le parcours dans les rues eut lieu, becs de gaz allumés et voilés de crêpe. Une série de discours fit l'éloge de ce grand républicain : dont ceux de Jules Guichard, de Paul Bert et celui de M. Delécolle, adjoint au maire de Joigny et futur successeur. Le Journal de Joigny nous permet de publier des extraits de ce dernier et ainsi les Joviniens qui se rendent au cimetière pourront se rappeler la biographie de celui à qui la Ville a rendu hommage en lui élevant un monument et en lui attribuant une rue (ancienne rue de la Mortellerie et Place du Jeu de Paume où il habitait) 7 novembre 1886.

Henri Bonnerot est né à Neuilly le 31 mai 1838. Elève du collège de Joigny, puis de celui d'Auxerre, il se fit remarquer de bonne heure par son intelligence, une énergie et une volonté peu communes. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une facilité d'assimilation rare, l'adulte tint les promesses de l'enfant.

Ses études terminées, il rentra dans sa famille. Les travaux des champs auxquels il aurait pu se livrer dans l'exploitation agricole de ses parents, ne convenaient point à cette nature ardente qui rêvait plus vastes horizons.

Notre belle colonie africaine n'était alors rien moins que pacifiée et réclamait des bras et des cœurs vaillants. Bonnerot s'engagea pour servir en Afrique et choisit de préférence l'arme des zouaves qui étaient chaque jour aux prises avec les Arabes qui formaient l'avant-garde de votre armée d'occupation.

Il fit la campagne d'Italie dans le 1^{er} Régiment de zouaves, et à Marignan, il faisait partie de cette poignée de braves qui assiégée dans un cimetière et décimée par les balles autrichiennes, s'ouvrit un passage à la baïonnette et culbuta un ennemi dix fois supérieur en nombre.

Libéré du service, il revint en France. D'abord modeste clerc d'avoué à Joigny, puis à Paris, où il suivit assidûment les cours de l'école du Droit, il s'établissait parmi nous, quelques années plus tard comme avoué lui-même. L'Empire libéral qui avait succédé à l'Empire autoritaire, allait jouer son va-tout et, avant d'en ap-

peler au sort des batailles, il voulait, par un coup audacieux, relever son prestige amoindri. Un plébiscite qui devait, disait-on, assurer la paix, et qui fut le prélude de la fatale guerre de 1870, fut imposée à la nation. Sans souci de son avenir et sans compter, Bonnerot se joignit aux quelques hommes courageux de l'Yonne qui avaient entrepris de relever le drapeau des libertés confisquées.

Dans les réunions publiques à Auxerre, à Joigny, à Sens, partout il paya de sa personne et de sa parole ; puis, la guerre déclarée et nos premières défaites subies, se souvenant qu'il avait été soldat, il organisa la compagnie des mobilisés de Joigny, qui le choisit pour son chef. Parti capitaine, il fut successivement chef de bataillon et lieutenant-colonel des mobilisés de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Son courage et sa belle conduite à l'ennemi notamment à Neuilly-sur-Loire, Bouy et Briare, lui méritèrent l'étoile des braves.

Rentré dans la vie civile, il se consacra à ses devoirs professionnels tout en s'occupant de la chose publique, menant de front et les affaires et la politique.

Il conquist ainsi rapidement la confiance des républicains de Joigny. Nommé conseiller municipal, puis maire et membre du Conseil Général, il n'a cessé depuis 1872, de combattre pour la liberté et la République.

Il n'est pas besoin de rappeler aux Joviniens, ses administrés, les luttes qu'il a soutenues aux 24 et 16 mai, ni tout ce qui a été fait sous son administration vigilante : la nouvelle

casernes construites, les édifices publics restaurés, les rues, les places, les quais mieux entretenus ; les voies publiques et les chemins améliorés, la laïcisation complète de nos écoles communales des deux sexes et la création de notre école supérieure de filles témoignent suffisamment de son zèle, de son activité et de sa constante sollicitude pour le bien de la cité. A lui revient l'honneur d'avoir réuni en un seul faisceau les forces éparses du parti républicain tenu jusque-là systématiquement éloigné des affaires publiques, et dont il a amené l'avènement au pouvoir.

...Je m'arrête et je dis adieu au républicain éprouvé, à l'ami sûr et dévoué, à notre maire vénéré. Adieu au nom

de la municipalité dont il était le guide éclairé et respecté : au nom du Conseil municipal dont il résumait toutes les aspirations ; au nom de la ville de Joigny qui l'idolâtrait ; au nom de la démocratie dont il était l'orgueil, l'honneur et l'espoir.

Adieu, toi qui étais le désintéressement et la loyauté mêmes, adieu, Henri Bonnerot, nous garderons fidèlement le souvenir, et pour le perpétuer parmi les générations qui nous suivront, nous l'élèverons, dans ta bonne ville de Joigny où tu as acquis si laborieusement droit de cité et que tu avais choisie, devantant nos désirs, pour recevoir tes restes mortels, nous l'élèverons un monument digne de ta mémoire, digne de ton grand cœur.

LISTE DES MAIRES DEPUIS 1729 à 1789

- 1 nov. 1729 :
Saulnier,
- 5 nov. 1731 :
Jean Platard,
- 9 nov. 1733 :
Claude Murot,
- 19 nov. 1747 :
Martin Bournet, seigneur de Véron, conseiller du Roy, maire perpétuel,
- 9 sept. 1753 :
Martin Bournet, maire perpétuel,
- 16 janv. 1759 :
Joachim Badenier, avocat en la cour, conseiller du Roy, maire électif.
- 26 sept. 1761 :
Ignace Gauné de Cauchy, conseiller du Roy,
- 7 févr. 1764 :
Martin Bournet, maire perpétuel,
- 18 sept. 1767 :
Joachim Badenier,



- 17 juillet 1770 :
Etienne Ferrand d'Arblay,
- 4 mars 1774 :
Gabriel Bazille,
- 3 mars 1781 :
Gabriel Bazille,
- 1 oct. 1786 :
Gabriel Bazille, conseiller du Roy, maire perpétuel,
- 25 mars 1789 :
Gabriel Bazille, maire perpétuel.

Abonnement pour 1979

Pour vous abonner ou vous réabonner (N°s 25 à 28) :

Ayez l'obligeance de verser le montant de l'abonnement : **24 francs** (pour 4 numéros) à la Bibliothèque Municipale.

soit par chèque bancaire,

soit par chèque postal ECHO DE JOIGNY : C. C. P. DIJON : 2 100-92.

Cotisation de Membre Actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny : 11 francs par an.

ROUSSEAU

CADEAUX - ART DE LA TABLE
LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel



89 - JOIGNY

Tél. : 62-23-60

BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

(ex-BANQUE SOISSON MAUGEY)

Banque Privée

CREDITS ET PLACEMENTS
sous toutes leurs formes

Agence à JOIGNY
3, rue d'Etape Tél. : 62-03-45

Location de voitures
sans chauffeur
Tourisme et utilitaire

CONCESSIONNAIRE
RENAULT

Tél. : 62-22-00

JOIGNY

CONFECTION
CHEMISERIE
BONNETERIE



pour Hommes
et Dames

Vêtements
REMY

Tél. : 62-18-73

3, rue G.-CORTEL

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert

89 - JOIGNY

Tél. 62-14-56

LE BRICOLAGE SERVICE DE JOIGNY

Av. de Sully - Tél. : 62.10.23

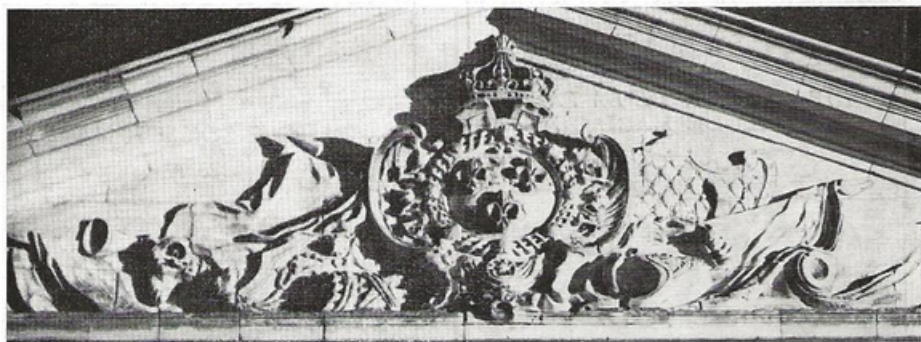
« C'est vraiment
le paradis
du bricoleur »

M^{re} PAQUEROT

Art et Artisanat

Quai RAGOBERT JOIGNY

TEL. 62-03-02
RC. 69 A 26



*Fronton de l'Hôtel de Ville de Joigny sur les dessins de Boffrand
(les armes de Louis XV ont été martelées à la Révolution et remplacées)*

Sommaire du n° 26

Page 3 — La construction de l'Hôtel de Ville de Joigny, par P. LEBCEUF.

Page 7 — Jacques Spifame, seigneur de Passy, par J.-L. DAUPHIN.

Page 13 — Le crime de Joigny (articles de « L'Yonne »).

Page 23 — Le Général Antoine Noguès, par le Colonel BERTIAUX.

Page 29 — Les bains de rivière à Joigny en 1835, par PÉRILLE-COURCELLE.

Page 31 — Henri Bonnerot, Député-maire de Joigny.

Page 32 — Liste des maires de Joigny (1729-1789).

Médaillons avec les monogrammes du Roi

